

Valdi Vienne

infos



Le nouveau Conseil Communal des Jeunes **p.20**



Voyage intergénérationnel **p.16**

Le Budget	p. 2
Les Commissions	p. 4
Voyage intergénérationnel	p.16
Conseil Communal des Jeunes	p.20
Infos	p.27
L'irréductible Salles-en-Toulon	p.36
Album Nature	p.38
Vie associative & culturelle.....	p.40



n° 51 juin 2021

Directeur de
publication :
Claudie Bauvais

Rédactrice
en Chef :

Gwenola Doaré

Impression :
VPS

Dépot légal :
2^e trimestre 2021

Contact :
communication@
valdivienne.fr

Mairie de Valdivienne

Tél. **05 49 56 30 26** – fax 05 49 56 98 97

Ouverture le lundi de 14h à 16h45,
du mardi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 16h45

Site internet : **www.valdivienne.fr**

En cas d'urgence

06 11 56 30 20

Téléphone portable du maire et des adjoints d'astreinte les week-ends et jours fériés.

Bureau de poste

Le bureau de poste de Valdivienne (situé à Saint-Martin-la-Rivière) est ouvert de 14h à 17h du lundi au vendredi.

Déchetterie

Lieu-dit « Le Petit Pas de Saint-Martin »,
entre Valdivienne et Civaux.

Ouverture de mai à septembre : le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le jeudi de 9h à 12h.

Ouverture octobre - avril :
idem mais fermetures à 17h au lieu de 18h.

*Vous pouvez y retirer gratuitement les sacs noirs ou transparents du tri sélectif sur **présentation de votre carte** délivrée par le SIMER.*

*Les déchets sont collectés les jours fériés, à l'exception des **1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.***

ÉDITO

Chères Valdiviennoises, Chers Valdiviennois, Chers amis,

Notre équipe entre dans la deuxième année de mandat municipal. Ces 12 mois nous ont appris la vie en collectivité avec toutes les problématiques liées à la cité. Nos vies sont suspendues depuis maintenant plus d'un an, et de courts répit en espoirs naissants, tant bien que mal nous avons traversé les mois d'hiver. Le soleil a fait timidement son retour, les jardins fleurissent enfin, et l'élan vaccinal semble prendre une dimension qui nous permet d'imaginer une fin de printemps et un été plus proches de la normale.

Le vote du budget est l'exercice le plus important pour la vie au quotidien de notre commune. Il est la clé de voûte de la volonté des actions municipales à mener et de la capacité à les mesurer financièrement pour les mettre en musique. Jusqu'à ce jour les conseils municipaux successifs avaient fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité. La suppression de la taxe d'habitation, la baisse en euro constant des dotations de l'Etat nous ont contraints à valider une augmentation de 1,5 % sur les taxes locales (cf p.2 et 31).

Le travail des commissions se poursuit. Vous en trouverez l'avancement dans les pages à suivre. Je tiens plus particulièrement à saluer le **Conseil Communal des Jeunes** qui s'est installé ce 5 juin. Qu'ils soient force de propositions et reconnus comme des citoyens agissant dans l'intérêt général.

Ils sont arrivés et installés :

- Brasseur de bières : Brasserie DIFRE, au 89 route de Lussac.
- Pub : The Footbridge Tavern – La Passerelle, rue du Baron Soubeyran.
- Docteur Julien COGNY– 3, rue du Clos Adler.

A la Mairie, **deux nouveaux agents**. **Fabrice GARDIN**, responsable des services techniques, au 1^{er} juin et **Stéphane MALLOYER**, Directeur du périscolaire et animateur associatif, au 15 août. Ces prises de fonction seront l'occasion de créer de nouvelles dynamiques et d'introduire de nouveaux outils au service de l'efficacité municipale. Nous leur souhaitons à tous pleine réussite dans leurs installations et missions.

Des dossiers importants menés en partenariat avec la C.C. Vienne & Gartempe :

- Le PLUI (cf p.31)
- Le projet Maison de Santé Pluriprofessionnelle (cf p.30)
- La Mobilité, aujourd'hui, véritable enjeu pour notre monde rural (aire de co-voiturage-aménagement cyclable...)
- Des actions Santé « octobre rose ».

A ce jour, nous sommes résolument optimistes, le conseil municipal a validé les festivités pour nous retrouver tous, notamment **le samedi 17 juillet à Morthemmer**, pour fêter dignement notre liberté retrouvée. (cf programme p. 32)

Je terminerai cet édito en vous souhaitant de croire en un avenir proche plus lumineux, de voir les couleurs vibrantes de l'été au bout de ce printemps confiné. La vie en communauté doit reprendre via notre tissu associatif et que nous, élus, puissions organiser **des temps d'échanges participatifs avec les citoyens**.

Soyez heureux, seul ou accompagné, en famille ou entre amis, soyez optimistes, résolument, et surtout, continuez à faire vivre notre très belle commune, vous êtes son âme, son cœur. Vous seuls savez le faire battre.

Madame le Maire,
Claudie BAUVAIS

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2021

Le budget 2021 a été établi en tenant compte des résultats de l'exercice 2020 qui conditionnent les affectations en section d'investissement et en conséquence les projets que la commune se propose de réaliser en 2021.

En fonctionnement, la politique est définie sur le principe d'une augmentation de 1,5 % des taux des impôts locaux.

En investissement, sont pris en compte le remboursement des emprunts en capital, les opérations 2020 reportées en 2021 et les nouvelles opérations programmées en 2021.

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'in- vestissement 2020	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement	314 773,64 €	0	344 721,78 €	659 495,42 €
Fonctionnement	471 324,13 €	471 324,13 €	561 586,02 €	561 586,02 €
Total	786 097,77 €	471 324,13 €	906 307,80 €	1 221 081,44 €
BUDGET ANNEXE : CCAS				
Fonctionnement	3 239,99 €	-	4 905,47 €	8 145,46 €
Total	3 239,99 €	-	4 905,47 €	8 145,46 €
BUDGET ANNEXE : OPERATIONS INDUSTRIELLES				
Investissement	58 698,84 €	-	- 12 400,69 €	46 298,15 €
Fonctionnement	15 906,14 €	-	19 820,50 €	35 726,64 €
Total	74 604,98 €	-	7 419,81 €	82 024,79 €
BUDGET PHOTOVOLTAIQUE				
Investissement	29 396,77 €	0	8 840,85 €	38 237,62 €
Fonctionnement	6 178,72 €	0	- 5 805,75 €	372,97 €
Total	35 575,49 €	0	3 035,10 €	38 610,59 €

BUDGET PRINCIPAL 2021

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 2 288 565 €.

Sur le total des recettes, les Valdiviennois paient :

- taxe foncier bâti : 599 204 € (taux : 26,81 %*)
- taxe foncier non bâti : 46 341 € (taux : 28,50 %)

* Taux 2020 : Commune : 8,79 % + Département : 17,62 % = 26,41 %

Soit un produit attendu estimé à 645 545 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent pour un montant de 1 759 880 €, réparti comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
Recettes financières & équipement	1 100 235 €	Dépenses financières	197 500 €
Recettes d'ordre	150 €	Dépenses d'équipement	1 561 946 €
Solde d'exécution positif	659 495 €	Dépenses d'ordre	434 €

Les dépenses d'équipement comprennent notamment les opérations suivantes :

- Acquisitions foncières	574 598 €	- Travaux et équipements voirie	88 564 €
- Sécurité et accessibilité	104 238 €	- Equipements divers	38 480 €
- Travaux réseaux	112 650 €	- Aménagement aire de jeux du Pointé	
- Réhabilitation centre bourg	14 772 €	à Salles-en-Toulon	32 381 €
- Travaux bâtiments communaux	496 259 €	- Valorisation Morthemmer	65 562 €
- Environnement	20 967 €	- Patrimoine culture tourisme	6 318 €

BUDGET OPERATIONS INDUSTRIELLES

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 39 327 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent pour un montant de 244 649 € réparti comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
Recettes financières & équipement	198 351 €	Dépenses financières	3 640 €
Solde d'exécution positif	46 298 €	Dépenses d'équipement	241 009 €

Les dépenses d'équipement comprennent notamment les opérations suivantes :

▪ travaux neufs – grosses réparations	26 009 €
▪ Etudes - création d'une zone commerciale à St Martin	215 000 €

BUDGET CCAS

Uniquement une section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 23 295 €.

RECETTES		DEPENSES	
Solde d'exécution positif	8 145 €	Colis de Noël des aînés	6 550 €
Produit des concessions cimetières	2 000 €	Gracieux redevance ordures ménagères	7 500 €
Avances remboursables	3 000 €	Autres secours	5 000 €
Divers produits de services	2 150 €	Divers	3 818 €
		(alimentation, fournitures, créances irrécouvrables...)	
Subvention communes	8 000 €	Autres dépenses	427 €

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 9 173 €. Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent pour un montant de 47 079 € réparti comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
Solde d'exécution	38 238 €	Dépenses d'équipement	47 049 €
Recette d'ordre	8 841 €	travaux neufs, grosses réparations	

ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

Arbre remarquable

Responsables Sylvie Roy - Renaud Gaud



Depuis l'an 2000, dans le cadre de l'opération : « 200 arbres pour retrouver nos racines », l'association A.R.B.R.E.S. attribue le label « Arbre Remarquable de France ». Ce label est attribué aux communes, collectivités territoriales, établissements publics et propriétaires privés qui, possédant un arbre exceptionnel, signent un accord de partenariat

avec l'association, impliquant notamment :

- Un engagement d'entretien, de sauvegarde et de mise en valeur de l'arbre en question, considéré comme patrimoine naturel et culturel,
- la mise en place sur le site d'un panneau de présentation de l'arbre portant le logo de l'association.

Depuis quelques années, l'association A.R.B.R.E.S. et l'Office National des Forêts (ONF) travaillent ensemble dans une démarche de préservation et de mise en valeur des arbres remarquables sur le territoire français. (convention de partenariat signée en 2002, et renouvelée en 2014 à l'occasion du 1er Congrès national des Arbres Remarquables).

Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ?

Un arbre remarquable est un arbre repéré pour diverses particularités. Il relève donc d'un patrimoine par sa rareté, ses dimensions, sa position, son âge ou encore sa force symbolique. Le patrimoine en question est naturel, culturel, paysager, etc. Les commissions environnement et patrimoine souhaiteraient faire un inventaire de ces « magnifiques », aidez nous à les localiser et les mettre valeur : une photo, un lieu, une histoire...à fin que nous puissions aussi faire la démarche de ce label. Nous comptons sur vous !

Avez-vous votre coccinelle ?

Pour rappel, Valdivienne, signataire de la charte Terre Saine, vous propose de signer un engagement intitulé « Je participe à Terre saine ». Celui-ci invite les habitants à entretenir leur trottoir sans pesticides et à végétaliser les pieds de murs et descentes de gouttières sans gêner le passage sur le trottoir. A réception de l'engagement un autocollant « coccinelle » sera remis au signataire.

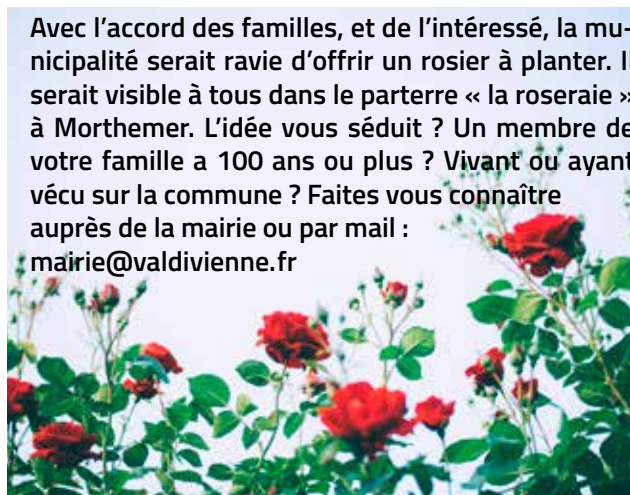
Renseignement en mairie !



4

Des roses pour les centenaires

Avec l'accord des familles, et de l'intéressé, la municipalité serait ravie d'offrir un rosier à planter. Il serait visible à tous dans le parterre « la roseraie » à Morthemmer. L'idée vous séduit ? Un membre de votre famille a 100 ans ou plus ? Vivant ou ayant vécu sur la commune ? Faites vous connaître auprès de la mairie ou par mail : mairie@valdivienne.fr



ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

Responsables Sylvie Roy - Renaud Gaud

Le frelon asiatique

Le frelon à pattes jaunes (ou frelon asiatique) est apparu récemment sur le territoire français et connaît une expansion rapide notamment dans l'Ouest du pays. La Vienne n'échappe pas à ce phénomène, suscitant des inquiétudes pour la plupart non justifiées.

Il est facile de distinguer le frelon asiatique des autres hyménoptères (abeilles, guêpes, bourdons, frelons communs) : il est le seul à posséder une couleur aussi foncée. Il est presque entièrement noir, possède une large bande orange sur son abdomen et mesure environ 3 cm de long.

Le frelon asiatique est particulièrement néfaste pour les abeilles et présente de manière plus générale une menace pour le monde apicole.

Est-il dangereux pour l'homme ?

Le frelon asiatique n'est pas plus dangereux que les autres hyménoptères. Son agressivité est très faible, excepté s'il se sent menacé. La construction de leurs nids, le plus souvent à la cime des arbres (75 % des nids sont à plus de 10 m de hauteur) limite les risques pour les humains. Il est cependant recommandé de ne pas approcher les nids et de ne pas chercher à les détruire sans l'aide de professionnels.

Sa piqûre est-elle dangereuse ?

Le venin du frelon asiatique n'a rien de particulièrement toxique. Les piqûres causent généralement une simple réaction locale (enflure, démangeaison) qui n'est pas dangereuse sauf en cas de piqûres à certains endroits du corps comme les yeux ou de piqûres multiples ou en cas d'hypersensibilité.

La destruction des nids de frelons asiatiques

Peut-on encore éradiquer le frelon asiatique ?

Il est maintenant largement répandu sur le territoire français. Il n'est plus possible de l'éradiquer. Il n'est pas utile de détruire systématiquement les nids de frelons asiatiques.

Seuls les nids en activité situés à proximité des lieux de vie ou de loisirs (à moins de 10 m) peuvent être détruits. Il est inutile de faire détruire un nid en hiver. A cette saison, ils sont vides et ne présentent aucun danger pour l'homme; ils ne seront jamais réinvestis. La destruction des nids d'hyménoptères ne relève pas d'une mission de service public.

Sur le domaine privé : vous devez faire appel à une entreprise professionnelle privée qui relève de l'activité « Services de désinfection, dératisation et désinsectisation ».



Sur le domaine public, la voie publique, un lieu public d'accès libre, dès lors qu'il y a un risque particulier pour des tiers (une école, une rue passante, un square...) : les sapeurs-pompiers pourront être appelés. Il est déconseillé de détruire un nid par ses propres moyens. Tirer au fusil dans un nid de frelons est inutile et dangereux. Le piégeage des reines fondatrices est prohibé sauf pour défendre les ruchers.

Dans le contexte réglementaire actuel, les particuliers qui ont engagé ou souhaitent engager des frais pour détruire un nid ne peuvent exiger la prise en charge des factures par les services de la mairie.

Le jardin des curcubitacées

La classe de CE1-CE2 est descendue à pied du groupe scolaire le 2 juin pour venir planter courgettes, potirons, potimarrons, citrouilles, butternuts et autres courges... pour animer le jardin des curcubitacées au Pointé. L'arrosage est prévu et les récoltes attendues dans l'été ! Les élèves ont montré un vif intérêt pour cette culture et surtout pour la récolte. Qu'allons-nous en faire ? L'idée de les manger leur a plu, mais celle de les offrir au CCAS les a séduits. Et surtout « y en aura beaucoup ! »



ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

Responsables Sylvie Roy - Renaud Gaud

2022 passage au ZÉRO pesticide

Déjà 10 ans ! En effet, en 2011 la municipalité imaginait adhérer et signer la « charte terre saine » et l'a concrétisé en octobre 2014. Nos agents communaux, sensibles au « 0 phyto », sont toujours actifs sur notre vaste territoire. À nous d'accepter quelques adventices et de désherber ou de fleurir, le devant de nos trottoirs.

Paru le 15 janvier 2021 au Journal Officiel, un nouvel arrêté vient renforcer les contraintes réglementaires s'appliquant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les jardins, espaces végétalisés et infrastructures. Les cimetières et terrains de sport, entre autres, seront désormais tous concernés par l'interdiction, sauf rares exceptions, à partir du 1^{er} juillet 2022.

Le gouvernement a annoncé fin 2019 son engagement à élargir les zones concernées par la loi Labbé aux autres lieux de vie. Elizabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, concrétise cette annonce avec la mise en consultation d'un arrêté jusqu'au 16 août 2020.



Selon ce texte, à partir du 1^{er} juillet 2022, l'utilisation des produits phytosanitaires sera interdite dans tous les lieux de vie excepté les terrains de sport de haut niveau. Cela concerne donc les jardins de copropriété, les parcs et jardins privés, les campings, les cimetières, etc. Et à partir de 2025, les terrains de sport de haut niveau seront également concernés par cette interdiction.

70 % d'usage en moins depuis 2017

Pour rappel, la loi Labbé interdit, depuis 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires par les personnes publiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries ouverts au public. Cela a ainsi permis de diminuer leur usage par les collectivités et les particuliers de 70 %. Depuis 2019, l'interdiction concerne aussi les non-professionnels. Des distances minimales de traitement ont été mises en place à proximité des habitations.

Qu'est ce qu'un produit phytosanitaire ou un pesticide ?

Il s'agit de tous les produits phytopharmaceutiques, tels que définis à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime et par le règlement (CE) n°1107/2009 du 21 octobre 2009, et bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché (AMM). Il existe essentiellement trois types de pesticides :

- les herbicides : qui détruisent les végétaux ;
- les insecticides : qui tuent les insectes ;
- les fongicides : qui détruisent les champignons susceptibles de se développer sur les plantes.

Les pesticides ne s'arrêtent pas au champ. Ils sont dans l'air, sur nos légumes, dans nos placards. Les pesticides ne se voient pas à l'œil nu, mais font partie de notre quotidien. Or ces substances phytosanitaires – herbicides, insecticides ou fongicides – ne sont pas anodines.

Ils pénètrent dans les sols, donc dans l'eau mais aussi (et surtout) dans les plantes, fruits et légumes qu'ils traitent. C'est donc en mangeant des aliments traités que nous nous retrouvons exposés aux produits phytosanitaires.

Un site de référence pour jardiner sans pesticide avec des informations fiables pour la réussite d'un jardinage raisonné : www.jardiner-autrement.fr



Un artisan
près de
chez vous.

CHARPENTE COUVERTURE
SYLVAIN ROBERT





06 67 08 73 55
86300 VALDIVIENNE

CAISSE LOCALE DE CHAUVIGNY

📍 21 place du Marché, 86300 Chauvigny

A vos côtés pour accompagner les projets du territoire.

Le **Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou**, c'est 141 agences bancaires sur le territoire mobilisé au service des clients.

La Caisse locale de Chauvigny, c'est 11 collaborateurs et 15 administrateurs présents pour vous apporter leur expertise dans vos projets.

Une équipe dédiée à l'accompagnement de tous : particuliers, professionnels et agriculteurs.

100 % humain et 100 % digital.

L'agence vous accueille du mardi au samedi et 7j/7 et 24h/24 en ligne.

Proximité - Responsabilité - Solidarité



05.49.11.11.20

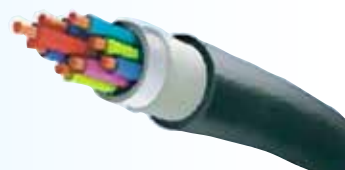


chauvigny@ca-tourainepoitou.fr

CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU - Siège social : 18, rue Salvador Allende - CS50 307 - 86008 POITIERS CEDEX - 399 780 097 RCS POITIERS. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 896 (www.orias.fr). Document non contractuel. Edition 05/19.



**Neuf &
Rénovation**



Electricité générale

Nicolas Ripault

Port. 06 20 23 38 19

E-mail : contact@r-elec.fr

**Courant fort
Courant faible
Dépannage**

9 impasse du Bas Village - 86300 Valdivienne

Tél. 05 49 18 06 72 - Fax : 01 56 72 18 51

VOIRIE - RÉSEAUX *Responsables Philippe Papuchon - Denis Germaneau*

Les Commissions

Éclairages et lanternes

Dans un souci d'économies d'énergie et de diminution de la pollution lumineuse, la commission réseaux a décidé de proposer au conseil municipal la suppression de l'éclairage « en continu », durant le week end, des bourgs de Morthemer, St Martin la Rivière et Salles-en-Toulon. Les nouveaux horaires proposés seront (7j/7) : de la tombée de la nuit à 23 h et de 6 h au lever du soleil.

Aussi, les travaux de remplacement des lanternes sodium (pour de la LED) au Clos Adler sont prévus au courant de l'été, avec réduction de l'intensité des lanternes à 20 % entre 20 et 23 h.

Pour le prochain programme de remplacement des lanternes (2021-2022), nous envisagerons également une modification des périodes d'éclairage et/ou intensité lumineuse du bourg de St Martin et des parkings des Genêts et de la Maison Bleue.

Nicolas Vias, nouveau conseiller en énergie (Soregies), nous conseillera pour l'aménagement des horaires d'éclairage des autres villages (65 Points de comptage sur l'ensemble de la commune).

Voirie

La réfection d'une partie de la voirie au « Chemin Creux » et à la Roussalière a été réalisée en début d'année. Pour 2021-2022 le conseil municipal a validé, les travaux suivants pour un budget total de 96 000 € :

- Bordures et trottoirs rue de Vendangeurs,
- Bordures et écoulement pluvial au Moulin Bouin,
- Bordures, trottoirs, écoulement de l'eau pluviale et ralentissement de la circulation rue des Sablières,
- Reprofilage chemin de la Vitrierie,
- Scarification et reprofilage du chemin de Montandault
- Travaux de signalisation horizontale (marquages au sol).



Fauchage/Élagage

Depuis 2018, les travaux de fauchage et d'élagage sur les 80 km de voiries communautaires (c'est-à-dire sous compétences de la CCVG) étaient réalisés pour le compte de la CCVG par les employés communaux de Valdivienne. Par vote du conseil municipal, ces tâches sont à nouveau assurées par la CCVG.

Eau Potable

Eaux de Vienne prévoit le remplacement du réseau d'eau potable, rue de la Cousue à Morthemer (du cimetière au Château) au courant de l'été - début de l'automne. Après l'effacement des réseaux en 2019, ceci nous permettra d'envisager la réfection complète de la voirie pour 2022.





**BROUARD MICKAËL
SARL**
05 49 46 57 41
5 Chemin du Châtaignier
86300 CHAUVIGNY

PEINTURE
FACADE - DEMOUSSAGE
SOLS PARQUET PVC MOQUETTE
PAPIER PEINT - TOILE DE VERRE
PEINTURE A EFFET - VITRERIE
ENDUIT CIRE



Poitou Emballage

CUBORD
86300 VALDIVIENNE
Tél. : 05 49 56 34 68
fax : 05 49 56 39 90




Florian Paysagiste

Entretien d'espaces verts

Élagage, abattage d'arbres, broyage de végétaux, rognage de souches, taille de haies et arbustes, tonte, restauration de gazon, ramassage de feuilles.

Création d'aménagements extérieurs

Maçonnerie paysagère, clôture, allée, terrassement, enrochement, arrosage intégré, gazon naturel et synthétique, massifs, terrasse bois ou composite, plantation de végétaux.



Florian Paysagiste
86300 Valdivienne
06 03 23 43 28
florian.paysagiste@outlook.fr



Document d'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS D.I.C.R.I.M

**face aux risques naturels, sanitaires ou provoqués par l'activité humaine,
l'engagement civique de la population est fondamental**

Les services de l'Etat ont recensé l'ensemble des communes de la Vienne concernées par de tels enjeux et ont communiqué à la Commune de Valdivienne un

Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)

L'une des missions principales du maire est d'assurer la protection des biens et des personnes, il a donc été décidé que ces informations soient partagées à l'ensemble de la population au travers du

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs D.I.C.R.I.M.

Le DICRIM évalue l'ensemble des risques majeurs potentiellement présents sur notre commune et présente les actions engagées par la Commune, les aménagements réalisés et les dispositifs d'alerte mis en place par les services municipaux et de l'état.

Il vous informe également sur les consignes individuelles de sécurité à respecter si l'une des catastrophes se produisait. De manière complémentaire, les services communaux travaillent également sur le

Plan Communal de Sauvegarde

visant à recenser et organiser tous les moyens nécessaires pour la mise en sécurité des habitants de la commune.

Les Etablissements Recevant du Public ont quant à eux la charge d'élaborer la mise en sécurité de leurs employés et visiteurs.

Lisez ce document attentivement et conservez-le :

Ce document permet donc de mieux connaître ce qui nous entoure et vous aidera à réagir en conséquence.

**Développer la culture du risque, c'est acquérir de bons reflexes,
mais également être acteur de sa propre protection et
participer à celles des autres**

QUEL QUE SOIT LE RISQUE



Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre
France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz + R.E.C 103.7 Mhz



Ne téléphonez pas libérez les lignes pour les secours



Surtout, n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux. Ils connaissent les instructions pour mettre les enfants à l'abri

LE RISQUE D'INONDATION



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Montez aux étages supérieurs



Coupez le gaz et l'électricité

LE RISQUE SISMIQUE ET MOUVEMENT DE TERRAIN



Fuyez latéralement par rapport à l'éboulement



Dans un bâtiment, abritez-vous à l'angle d'un mur ou sous une table solide, éloignez-vous des fenêtres



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Ne stationnez pas sous les lignes électriques

VAGUE DE CHALEUR



Mettez-vous à l'abri et évitez toutes activités extérieures



Fermez les volets les fenêtres et les portes



Rafrâchissez-vous mouillez vous le corps plusieurs fois par jour



Buvez régulièrement même sans soif et continuez à manger



Demandez conseil à votre médecin ou pharmacien

VAGUE DE FROID



Mettez-vous à l'abri et évitez toutes activités extérieures



Fermez les volets les fenêtres et les portes



Evitez de prendre votre voiture



Ne stationnez pas sous les lignes électriques



Ne montez en aucun cas sur le toit pour le dégager

LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



Gagnez immédiatement les hauteurs de la ville



Montez aux étages supérieurs



Coupez le gaz et l'électricité

TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermez les volets, les fenêtres et les portes



Prenez une douche

LE RISQUE NUCLEAIRE



Fermez les volets, les fenêtres et les portes



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Coupez le gaz et l'électricité



COMMENT SE PREPARER ?

Les équipements minimums à conserver en permanence à portée de main :

1 radio portable avec des piles de rechange

1 lampe de poche avec des piles

Des bouteilles d'eau potable

Vos papiers personnels

1 trousse à pharmacie

Les médicaments urgents

Des couvertures

Du matériel de confinement et d'hygiène :

(rouleaux adhésifs large, serpillière, sacs poubelle, désinfectant en lingette, savon liquide...)



Appelez le 05 36 36 86 01 avec votre téléphone portable pour vous inscrire au dispositif « Alerte Événement », répondant aux exigences du règlement général sur la protection des données, qui vous permettra d'être informé par SMS d'un événement pouvant vous concerner.

EN CAS D'EVACUATION

Si l'on vous demande de le faire, coupez l'eau, l'électricité et le gaz avant de quitter votre domicile. Fermez et verrouillez toutes les fenêtres et les portes donnant sur l'extérieur.

Sauf consignes contraires.

Emportez vos petits objets de valeur et vos papiers, sans vous encombrer indûment.

Emportez avec vous vos animaux de compagnie.

Verrouillez votre domicile et n'oubliez pas d'emporter la clé avec vous.

Dirigez-vous vers le point de ralliement indiqué par les autorités en respectant l'itinéraire conseillé.

Ne prenez pas de raccourcis, car certaines routes peuvent être impraticables ou dangereuses.

Si vous allez dans un centre d'évacuation, signez le registre d'inscription afin que l'on puisse vous joindre ou vous réunir avec les membres de votre famille.

QUE FAIRE APRES UNE CATASTROPHE

Vérifiez l'état de votre domicile. Voyez jusqu'à quel point votre maison a été endommagée et contactez votre assurance le plus rapidement possible.

Vous avez cinq jours pour déclarer votre sinistre

Entreprise générale du Bâtiment



SARL
LHUIILLIER
Père & Fils

34, rue des Anciens Métiers
86300 VADIVIENNE

05.49.01.83.16

sarllhuillierpf@orange.fr



Lhuillier père et fils

Point-Com-Electroménager

Siren: 389 473 205 00024 - RCS poitiers A389 473 205

Saint-Martin-la-Rivière

24, route de Chauvigny Saint-Martin-la-Rivière Valdivienne 86300

Pointcomelectromenager2@gmail.com

M. LACOUA Robert

Vente: Neuf et Occasion
Réparation: Atelier ou Domicile
S.A.V. Toutes Marques



Nouveau ! Vente et Dépannage télévision

Un Professionnel à votre service

Tél/fax : 05.49.01.96.54

Mobile : 06.17.86.25.58

Horaire d'Ouvertures du Magasin

Mardi au Vendredi: 10h - 12h / 14h - 18h

Samedi matin: 9h30 - 12h30



artisan peintre en bâtiment

*Successeur de Mr ROSSARD Michel
entreprise créer en 1989*

06 13 19 74 90

chevalier.peinture86@gmail.com

Le Pré
86300 La Chapelle Morthemer
(Valdivienne)

EDUCATION, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

Responsables Sandrine Morisset - Thomas Mesmin



Groupe scolaire des Genêts

Malgré les restrictions liées au protocole sanitaire, l'équipe pédagogique et les élèves n'ont pas manqué de dynamisme en cette année scolaire 2020/2021. De nombreux projets ont été mis en place, notamment la labellisation Génération 2024 dans le cadre des J.O 2024 à Paris, parrainée par Claire Bren, championne du monde de Kayak. Les élèves ont participé aussi au projet Africa 2000 (photos) afin de promouvoir l'ouverture culturelle et linguistique. Afin de favoriser l'atmosphère positive entre élèves, ils ont aussi réalisé un travail autour de la gestion des conflits.

Les parents des nouveaux élèves seront accueillis le 31 août à l'école de 16h à 18h.

Le conseil municipal tient à remercier l'équipe pédagogique, tous les agents municipaux, les parents et élèves pour leur implication afin de respecter les règles essentielles du protocole sanitaire.



EDUCATION, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

Responsables Sandrine Morisset - Thomas Mesmin



fête de la Science 2021

Cette année encore, Valdivienne s'inscrit dans cette manifestation pour fêter les 30 ans de l'événement. Le thème de cette année est « *L'émotion de la découverte* » et se déroulera du 4 au 11 octobre en lien avec le groupe scolaire des Genêts.

Aire de jeux du Pointé

Un nouvel espace ludique dédié aux enfants voit le jour à Salles-en-Toulon. Les beaux jours qui arrivent permettront de s'y détendre et de s'y amuser !



Les Commissions

DÉPANNAGES

RAMONAGES

RÉNOVATION

DE SALLE DE BAIN

ADOUCISSEURS

CLIMATISATIONS

POMPE À CHALEUR

GAZ/FIOUL



Eco Désembouage Chauffage

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - SANITAIRE
INSTALLATIONS & ENTRETIENS

Jérôme Chevré

« Pain Perdu »

86300 VALDIVIENNE

06 63 93 65 80

ecodesembouagechauffage@orange.fr



11^E VOYAGE INTERGÉNÉRATIONNEL 2021

Bulletin d'inscription à déposer en mairie à partir du 3 juillet*

BALADE en Périgord
LUNDI 25 et MARDI 26 OCTOBRE 2021

TARIF ADULTE : 135 €
JEUNES -18 ans : 30 €

Pièce d'identité obligatoire (CNI ou passeport uniquement et en cours de validité) - Pour les enfants mineurs non accompagnés autorisation parentale.

(Le prix réel étant de 110 €, des actions seront menées par les jeunes pour récolter des fonds).

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse e-mail :

téléphone : fixe :

Portable :

REGLEMENT DU VOYAGE :

ESPÈCES : paiement en 1 seule fois : OUI ☐ Montant
NON ☐

ou 2 CHÈQUES :

- 1^{er} chèque (versement des arrhes 30 %) : Montant : 40 € x(adultes) + 10 € x(enfants).
- 2^{ème} chèque solde encaissé 18/10/2021 : Montant 95 € x(adultes) + 20 € x(enfants)

à l'ordre de la MMT

RÉCAPITULATIF DU PAIEMENT PAR FAMILLE

Récapitulatif paiement	Tarif	Montant total	Paiement en 1 fois 2 chèques - chèque 1 (arrhes) - chèque 2 (solde)
Nombre d'adultes :	135 € x =	€	Chèque 1 = 30 % :
			Chèque 2 = solde :
Nombre de jeunes -18 ans :	30 € x =		ou paiement espèces :

Je m'engage à respecter les échéances auquel cas mon inscription ne sera pas validée

16 A VALDIVIENNE, le Signature :

* Le voyage est limité à 83 places.

Merci de déposer votre dossier à l'accueil ou dans la boîte aux lettres entre le 3/07 et le 15/08/2021

11^E VOYAGE INTERGÉNÉRATIONNEL 2021

Le Périgord dans deux de ses couleurs : le Pourpre et le Noir



La Mairie de Valdivienne, en partenariat avec la MMT, vous propose de découvrir le Périgord :

PROGRAMME

LUNDI 25 OCTOBRE : LES-EYZIES - SARLAT - CASTELNAUD

1. Départ VALDIVIENNE, place de St Martin La Rivière – Rendez-vous 4 h30. Départ à 5h précises
2. Pause Petit-déjeuner - Brantôme – 7h30
3. Arrivée Les Eyzies - 9h30 – Visite du Musée de la Préhistoire.
4. Départ pour Sarlat - Visite libre de la ville et déjeuner à la charge de chaque participant.
5. Départ de Sarlat vers 15 h et en route vers le village de Castelnaud.
6. Visite guidée du château de Castelnaud.
7. Départ pour l'hébergement à Cadouin vers 17h30
8. Hébergement collectif à l'auberge de jeunesse de Cadouin
9. Installation suivie d'un repas régional
10. Nuit et petit-déjeuner

MARDI 26 OCTOBRE : CHATEAU des MILANDES - LASCAUX

11. Départ à 8h15
12. Visite de la conserverie Arvouet jusqu'à 9h30
13. Visite du Château de MILANDES et de ses jardins à Castelnaud-la- Chapelle - 10h
14. Départ vers Montignac, La Roque Saint Christophe vers 12h30
15. Pique-nique sur place, fourni par l'auberge de jeunesse et découverte extérieure d'un site troglodytique.
16. Départ pour les Grottes de Lascaux vers 15h.
17. Visite guidée de Lascaux IV Centre International de l'Art Pariétal
18. Départ à 18h pour Valdivienne avec un arrêt dîner vers Limoges à la charge de chaque participant
19. Arrivée Valdivienne – 23h30

TRANSPORT assuré par LUSSAC VOYAGE ;
Contact : Sandrine MORISSET 06 77 89 44 82

En raison de la crise actuelle liée à la pandémie Covid-19, la majorité des sites étaient fermés au moment de nos recherches. De ce fait, des ajustements de programme pourront avoir lieu d'ici notre départ. Merci de votre compréhension.



Musée des Eyzies : A la fois lieu de mémoire pour l'histoire de la Préhistoire, conservatoire d'objets, centre d'études et lieu de diffusion de connaissances en constante évolution, le Musée national de Préhistoire est, depuis sa création au début du XX^{ème} siècle, un lieu de référence pour les préhistoriens autant que pour les visiteurs. Le musée abrite des collections exceptionnelles qui permettent de retracer plus de 400 millénaires de présence humaine.

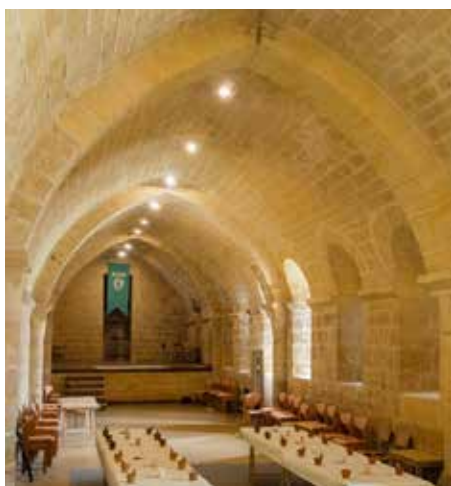
Sarlat (photo ci-dessus) La ville est connue pour détenir la plus forte densité en monuments historiques classés ! En flânant dans les ruelles pavées de la cité médiévale, pensez à lever les yeux pour observer la richesse architecturale des monuments.

11^E VOYAGE INTERGÉNÉRATIONNEL 2021

Le Périgord dans deux de ses couleurs : le Pourpre et le Noir



Au cœur du Périgord Noir, le **château de Castelnaud**, bâti sur un éperon rocheux, offre un magnifique panorama sur la vallée de la Dordogne. Fondé au XI^e siècle, c'est un parfait exemple de fortification médiévale. Il abrite aujourd'hui une importante collection d'armes et d'armures. Sur le bastion, les plus puissantes machines de siège du Moyen-Âge sont reconstituées en position d'attaque.



L'auberge de jeunesse de Cadouin est installée dans un joyau architectural de France : une abbaye cistercienne du 12^e et 13^e siècle. Son cloître est inscrit au patrimoine de l'Unesco.



Château des Milandes : son charme envoûtant dévoile une architecture Renaissance avec de magnifiques éléments gothiques. Joséphine Baker est tombée amoureuse de ce château dans les années 1930. Aujourd'hui, le château est un musée, honorant sa vie et sa carrière, et offrant aux visiteurs un aperçu de l'actrice, musicienne, madone, espionne, spécialiste des relations publiques, interprète, dans tout le château et son parc.



Grotte de Lascaux : découverte en 1940 par 4 adolescents, elle renferme des peintures pariétales et des gravures datant d'environ 18 000 ans (période du Paléolithique). Elle a été accessible au public dès 1948. Mais, suite à une exploitation touristique intensive, le site ferme en 1963. En 1983, Lascaux II, une réplique partielle est ouverte. En 2016, Lascaux IV, réplique intégrale, est inaugurée.



Faites de vos émotions une
FORCE
et de vos différences un
TALENT! *

* sur rendez-vous

*Retrouvez liberté et clarté
dans votre tête et votre corps.
Avancez en confiance vers votre épanouissement.*

Carole CHAMPAIN
06 73 04 66 88
Facebook : LibreetSens
www.libretsens.com

BRASSERIE
DIFRÉ

Ouverture 26 juin 2021

Fabrication de bières et limonade
Ateliers, mariages, fêtes

89 route de Lussac
86300 VALDIVIENNE
brasserie.difre@gmail.com
06-37-58-33-09
Suivez nous sur Facebook



Pharmacie EDNO-HUGUE

2 pharmaciennes et 1 préparatrice sont à votre écoute

.....
*Vente et location matériel médical - Orthopédie - Vaccination
Homéopathie - Produits vétérinaires - Aromathérapie*
.....

Horaire d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h - 12h30 et 14h30 - 19h
Le samedi : de 9h à 12h30

19 Route de Lussac

Saint-Martin-la-Rivière 86300 VALDIVIENNE

Tél : 05 49 56 30 08 - Fax : 05 49 44 98 73

pharmacie.ednohugue@orange.fr

NOUVEAU depuis septembre 2020 : DRIVE !

Site internet : pharmacie-valdivienne.fr

CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES

Tu veux que ça bouge sur Valdivienne !



Après une année 2020 rythmée par la pandémie de la COVID-19, 2021 restera marquée par la naissance d'une nouvelle instance participative sur Valdivienne : Un conseil communal des jeunes ! (CCJ)

Ce projet nous tenait tous à cœur lors de notre engagement dans ce nouveau mandat : donner la parole aux jeunes, leur permettre de s'investir et de vivre l'action citoyenne.

Ainsi, grâce à la collaboration de Sylvain Feuillade de la Ligue de l'enseignement de la Vienne, fin 2020, nous avons commencé à déterminer les objectifs et les cadres de cette future instance.

Ce CCJ doit permettre aux jeunes de notre commune de s'investir, de réaliser des projets, de développer leurs prises de paroles, leurs qualités d'écoute et de respect des autres et d'être reconnus comme des citoyens actifs agissant dans l'intérêt collectif.

Des affiches, des flyers associés à l'utilisation de nouveaux outils de communication, tels Facebook et l'application mobile Intramuros, nous ont permis de toucher le plus grand nombre...

En parallèle, fin avril, nous sommes allés à la rencontre des classes de CM1 et CM2 de l'école primaire des Genêts pour promouvoir le CCJ. A notre



Le 30 mai, ils ont voté comme les grands ! Une première expérience de la citoyenneté.

grande surprise, nous avons pu échanger avec des élèves enthousiastes et intéressés, prêts à s'investir avec des projets originaux en tête !

Sous un beau soleil, le 30 mai dernier ont donc eu lieu les élections du CCJ au gymnase des Genêts.

Au total, 22 candidats et une quarantaine d'électeurs de 9 à 16 ans sont venus voter et soutenir un(e) copain(ine) : une véritable réussite pour une première !

Madame le Maire a expliqué aux enfants le déroulement du dépouillement, le rôle des assesseurs et des scrutateurs : une première immersion dans la vie civique.

A l'issue de ces élections, 12 candidats ont été retenus pour un mandat de 2 ans (mandat renouvelable une fois), en respectant la parité (voir encadré).

Siméon, le plus jeune électeur !

Quelques citations des enfants à la sortie du bureau de vote : que de projets déjà en tête !

- « Faire une balade dans Valdivienne pour ramasser les déchets » Théo, 10 ans
- « Pour que des jeunes puissent donner des idées pour améliorer la vie à Valdivienne » Simeon, 9 ans
- « Un cinéma en plein air ! » Constance, 9 ans
- « Faire des pistes cyclables, une journée où les enfants vont au travail de leurs parents pour le découvrir » Mailys, 9 ans
- « Les candidats se présentent pour l'avenir des jeunes de Valdivienne et je voulais moi aussi y mettre du mien » Tilio, 14 ans
- « Mon frère est candidat et je trouve que c'est une bonne idée ce CCJ » Romain, 17 ans
- « Réduire la pollution » Noa, 9 ans
- « Construire un city stade » Baptiste et Charlie, 9 ans
- « Rénover le city stade de Morthemmer » Paulin, 9 ans
- « Je suis venu élire mes copains » Arthur, 14 ans
- « Faire un skate parc » Nathan, 13 ans et Ilian, 10 ans
- « Je suis venu voter car j'avais envie que ça bouge un peu sur Valdivienne » Baptiste, 10 ans
- « Un marché bio tous les samedis où on pourrait vendre les légumes de nos jardins » Lucie, 10 ans
- « Éteindre les lampadaires plus tôt dans la commune » Augustine, 10 ans
- « Nettoyer le terrain de basket à Morthemmer et rajouter un panier pour jouer » Aimé, 11 ans
- « Je veux que notre commune ait de meilleures choses, aider les animaux errants » Clémentine, 11 ans
- « Je pense que c'est important que les jeunes prennent la parole pour développer une autre sorte de culture dans un village » Nina, 11 ans
- « Mettre un panneau près de l'école « Attention aux animaux » car toutes les semaines un écureuil ou un chat se fait écraser... » Charline, 11 ans



Ils sont élus !

Nathan AUZANNEAU, Clémentine BABIN, Charline BATY, Augustine BIGEAU, Brice BOURDIN, Lucie DUBOIS, Aimé GERMANEAU, Paulin GUILBAUD, Lyla PIRONNET, Noe RENAUD, Baptiste SAUVION, Candice SIAELLI

- « Je veux apporter des idées pour améliorer le quotidien, des jeux, des collectes pour les sans-abris par exemple » Elouann, 11 ans
- « Je suis venu voter surtout pour ma petite sœur, et c'est important de soutenir la famille » Jules, 15 ans
- « Je veux penser à l'écologie, aider la Planète » Enola, 10 ans

Le samedi 5 juin a eu lieu la profession de foi des jeunes du CCJ :

Sous le regard bienveillant de notre animateur Sylvain Feuillade, nos jeunes élus ont donc pris leur fonction le samedi 5 juin.

La remise de leur écharpe tricolore pour la photo officielle devant notre Mairie leur a permis de prendre conscience, avec une certaine émotion, de leur nouveau rôle de citoyen.

Cette première réunion s'est déroulée sous forme de jeux afin de fixer les règles de vie et le rôle d' élu. Les jeunes conseillers nous ont fait part de leurs projets naissants et font déjà preuve d'une grande implication et d'une réelle impatience pour la mise en place de leurs idées !

La suite de cette belle aventure à la rentrée de Septembre... Très bel été à tous !



Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)

Vous êtes retraités à faibles revenus ou vous connaissez des retraités en ce cas ? Lisez donc ceci et faites le savoir autour de vous.

En effet, vous ne pouvez percevoir cette allocation QUE si vous en faites la demande !

C'est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources et vivant en France.

Elle est versée par votre caisse de retraite (Carsat, MSA, ...) QUE sur demande.

Son montant dépend de vos ressources et de votre situation familiale (retraité vivant seul ou en couple).

Si les ressources de votre couple sont supérieures à un montant maximum, vous n'avez pas droit à l'Aspa.

Pour un couple, ce montant est obtenu en totalisant les ressources de chaque personne, sans distinguer les biens communs ou les biens n'appartenant qu'à un seul des membres du couple.

Le plafond de ressources à ne pas dépasser est de 16 893,94 € par an (revenu brut inscrit sur l'avis d'impôt sur le revenu), soit 1 407,82 € par mois.

A savoir : si vos ressources des 3 derniers mois dépassent le plafond, vos ressources sont alors examinées sur les 12 mois précédant la date d'effet. Vous pouvez percevoir l'Aspa si vous ne dépassez pas le plafond pour les 12 mois précédents.



Comment faire ?

Soit par internet à l'adresse :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16871

soit, si vous êtes Valdiviennois, avec l'aide administrative de bénévoles du Centre communal d'Action Sociale de Valdivienne, sur rendez vous.

Contactez la mairie au 05 49 56 30 26 (lundi 14-16h45 mardi à vendredi 9-12h et 14-16h45)

et donnez vos coordonnées pour que le CCAS vous rappelle pour convenir d'un rendez vous en mairie.

Semaine bleue et octobre rose !



L'année 2021 est l'occasion de commémorer le 70^{ème} anniversaire de la Semaine Bleue : créée en 1951, la journée nationale des Vieillards est devenue semaine nationale des retraités et personnes âgées puis Semaine Bleue dans les années 90. Le Conseil travaille sur la thématique

nationale fixée pour 2021 du 4 au 10 octobre : *70 ans d'histoire pour la revalorisation de la place des aînés dans la vie sociale : « Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire. »* **<https://semaine-bleue.org>**

Un travail est en cours également avec le CCAS sur des actions concernant le dépistage du cancer du sein : Octobre Rose. **www.cancerdusein.org**.

Octobre sera bleu et rose sur Valdivienne !



Elle & Lui
Coiffure

6, rue Abbé Arnault
St Martin-la-Rivière
86300 VALDIVIENNE

Tél. 05.49.03.08.53



Demande de REMISE GRACIEUSE Partielle de la REOM 2020

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2020

Réservée aux habitants non imposables de Valdivienne

Je soussigné(e), **Prénom** : **Nom** :

compte tenu de mes faibles ressources, demande une remise gracieuse de la REOM 2020 sur la commune de VALDIVIENNE.

Je certifie, sur l'honneur, l'exactitude des informations fournies.

Fait à Valdivienne, le

Signature :

Je suis : Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf (ve) ☐ Concubinage ☐ Pacsé(e) ☐

Autre situation :

Nombre de personnes vivant au foyer : Adulte(s) : Mineur(s) :

Y a-t-il une personne handicapée dans votre foyer ?

si oui : Nom et prénom :

Mon adresse :

..... 86300 VALDIVIENNE

Téléphone :

Je suis : Propriétaire ☐ Locataire ☐ de ma résidence principale. Autre ☐ (préciser) :

Je déclare ne posséder que ma résidence principale. Je note que si je suis propriétaire ou usufruitier d'un autre bien autre que ma résidence principale (maison, terrain ou autre...) ma demande ne sera pas examinée.

A retourner en mairie au CCAS centre communal d'action sociale avant le :

15 septembre 2021 - En UN seul envoi

AVEC copies des documents suivants :

- Le présent formulaire complété et signé
- Copie de l'avis d'impôts **2021** sur les revenus de **2020**
- Copie des dernières taxes d'habitation et taxes foncières
- Copie de la quittance de loyer (si locataire)
- Copie du justificatif de remboursement de prêt maison (si propriétaire)
- Copie de la notification des prestations CAF (Caisse Allocations Familiales)
- Copie de vos factures SIMER d'ordures ménagères de **2020**
- Votre RIB

Tout dossier incomplet ou arrivé hors délai sera rejeté

Horaires d'ouverture de la mairie 29 route de Lussac St Martin la Rivière VALDIVIENNE

Lundi de 14h à 16h45 et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h45



Plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels

Article L121-6-1 et R121-2 du Code de l'Action Sociale et des familles

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF de la commune de VALDIVIENNE

NOM :

Prénom :

Date de naissance

Vous vous inscrivez en votre qualité de :

- ☐ Personne retraitée de 65 ans et plus résidant à son domicile ;
- ☐ Personne de plus de 60 ans reconnue inapte au travail ;
- ☐ Personne adulte handicapée

Adresse précise : N° : Rue :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Situation familiale : ☐ seul (e) ☐ en couple

Coordonnées du service d'aide intervenant éventuellement à votre domicile :

Personne(s) à prévenir :

Nom – Prénom :

Nom – Prénom :

N° de téléphone :

N° de téléphone :

Adresse :

Adresse :

Qualité (famille, amis : préciser)

Qualité (famille, amis : préciser)

Signature de l'intéressé(e) Date : le

**MERCI DE TRANSMETTRE CE DOCUMENT au CCAS, Centre Communal d'Action Sociale en mairie
29 route de Lussac 86300 Valdivienne**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Responsables Béatrice Darras, Patricia Boileau

REGISTRE NOMINATIF OBLIGATOIRE « plan d'alerte et d'urgence »

Depuis la LOI n° 2004-626 du 30 juin 2004, les représentants de l'État dans les départements et présidents des conseils départementaux ont eu à rédiger conjointement « **un plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels** ».

Dans ce cadre, afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires, les maires recueillent, dans un registre, les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en ont fait la demande. Les maires peuvent également procéder à ce recueil à la demande d'un tiers à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, ne s'y soit pas opposée.

Ces données sont notamment utilisées pour organiser un contact périodique avec les personnes répertoriées lorsque le plan d'alerte et d'urgence prévu à l'article L. 116-3 est mis en œuvre. L'inscription sur ces registres doit donc résulter d'une démarche volontaire, émanant de la personne concernée ou d'un tiers agissant pour son compte.

Protection des données :

Les registres nominatifs créés, au titre du recueil d'informations, sont tenus dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné au responsable de traitement des données pour la finalité suivante : intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de mise en œuvre, sous l'autorité du préfet, du plan départemental d'alerte et d'urgence. Les destinataires de ces données sont : le Maire, le CCAS et sur demande madame le Préfet de la Vienne. Durée de conservation des données : jusqu'à demande de radiation, départ de la commune de Valdivienne ou décès de la personne. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : mairie@valdivienne.fr ou par courrier à CCAS 29 route de Lussac 86300 Valdivienne. En cas de désaccord, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr ou par voie postale 3 Place de Fontenoy TSA80715 75334 PARIS CEDEX 07.

Ci-contre, le formulaire de **Demande d'inscription sur le Registre Nominatif de la commune de VALDIVIENNE.**

Les Commissions

1, 2, 3, 4, 5 comme 5 mois... !



... de temps pour préparer 1, 2, 3, 4 ou 5 boîtes de Noël que notre CCAS Centre Communal d'Action Sociale pourra alors offrir à ses bénéficiaires le 17 décembre 2021 !
Comment faire ?

En 5 actes :

- 1) Prenez une boîte à chaussures car « c'est la boîte qu'on préfère » !
- 2) Glissez-y un « truc chaud » (vêtement chaud), un truc bon (chocolat, bonbons), un livre ou un petit carnet, un mot doux ou un dessin d'enfant ou d'adulte 😊, un produit d'hygiène ou de beauté (non usagé évidemment). Les médicaments et l'alcool sont interdits.



- 3) Emballez le tout de papier cadeau ou mieux de papier dessiné par vous ou encore mieux plus écologique d'un tissu furoshiki à la japonaise 50 x 50 cm (regardez sur internet) et d'un beau ruban ou ficelle.



- 4) Indiquez sur le côté long de la boîte (ou sur étiquette attachée à la ficelle) si la boîte est destinée à une femme, un homme ou indifféremment en précisant : M pour un cadeau mixte, F pour femme, H pour homme.

- 5) Date et horaire de dépôt : par tous les moyens, on vous le dira fin novembre ! Panneaux d'affichage lumineux de Valdivienne, presse, valdivienne.fr, application Intramuros Valdivienne, Facebook commune de Valdivienne...

Cette règle des 5 objets et de la boîte à chaussures permet l'équité entre les personnes à qui elles seront distribuées et la praticité de stockage.

25

Les Commissions

PATRIMOINE – CULTURE – TOURISME – COMMUNICATION

Responsables Robert Benoist - Elodie Ranger



La commune a un nouveau site internet !

La technologie ayant évolué, nous avons relooké le site internet. Il est adapté à tous les écrans. Urbanisme, état civil, menus de la cantine, associations, commerces... On y retrouve toutes les informations utiles. C'est une vitrine très importante qui vient compléter la présence numérique déjà engagée avec la création de la page Facebook. Cette refonte de site est le résultat d'un travail débuté en novembre 2020. La commission communication a travaillé avec l'Agence Technique Départementale de la Vienne, pour la partie technique. www.valdivienne.fr



Toujours d'actualité la page Facebook compte à ce jour presque 1 000 abonnés !
@communedevaldivienne
 Continuez de partager et liker les informations partagées, grâce à vos interactions la communauté s'agrandit et la page devient de plus en plus visible !



Avec la mise en place du CCJ, la commune souhaite ouvrir sa communication au plus jeunes, utilisant à l'heure actuelle pour la plupart, Instagram. Très bientôt, vous pourrez nous y retrouver !
#communedevaldivienne

9^{ème} VALDIV'EXPO Les ASSOLYMPIADES de Valdivienne

ENEZ à la rencontre
des Associations de VALDIVIENNE !

DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 2021
AUX GENÊTS de 10H à 18H

De nombreuses animations, restauration et
buvette sur place. Challenges sportifs, culturels
et créatifs par équipes.

Renseignements par mail :
jeunesse-education@valdivienne.fr

RECENSEZ VOS VOLAILLES ! Formulaire à déposer en mairie



Il est utile de rappeler que le recensement de tous
les propriétaires d'oiseaux, à l'exception de ceux qui
sont « détenus en permanence à l'intérieur de locaux »,
est obligatoire depuis la parution d'un arrêté en
2006, mis à jour le 12 janvier 2021, et particulière-
ment indispensable en période d'épidémie de grippe
aviaire. Les maires doivent tenir à disposition des
préfets, pour leur commune, « la liste des détenteurs
d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur com-
mune ». Sont concernés tous les « détenteurs non
commerciaux » de volailles (basse-cours) ou d'autres
oiseaux élevés en extérieur.

Toutes ces personnes doivent remplir un formulaire
Cerfa (15472*01) et l'envoyer ou le déposer à la
mairie de leur commune. Il est également possible
de remplir ce formulaire sur la page dédiée du minis-
tère de l'Agriculture. Cette obligation a été fixée en
vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza
aviaire (grippe aviaire).

PRIX PAUL LEBON L'exemplarité récompensée



Lors de la cérémonie du 8 Mai 2021, Madame le Maire
de Valdivienne a récompensé en ces termes un jeune
de la Commune : « *Baptiste DUJEU, à plusieurs reprises
aux cours de ces dernières années, vous avez participé
activement à des cérémonies patriotiques. Vous vous
êtes particulièrement distingué dans la lecture des mes-
sages d'autorités. En préparant vos interventions, en ré-
pétant les textes, vous avez cherché et compris leur sens
et les valeurs à mettre en exergue. Ainsi, au-delà d'un
simple alignement de mots, vous avez su transmettre et
faire passer les messages qui y étaient contenus. Vous
avez à ces occasions montré, votre intérêt pour l'histoire
de France et des personnages illustres. Par votre volonta-
riat, votre souci d'excellence et de sérieux, vous avez fait
preuve d'une attitude citoyenne au sein de sa commu-
nauté. Vous méritez l'attribution du Prix Paul Lebon* ».

Outre un diplôme, Baptiste Dujoux s'est vu remettre
deux entrées pour le spectacle du Puy du Fou offertes
par le comité des anciens Combattants.

Rappel : ce prix est ouvert à tous les jeunes gens de
la commune ou de communes adjacentes. Les condi-
tions et modalités d'attribution répondent à des va-
leurs de civisme et de citoyenneté démontrées par
des gestes particuliers aussi divers que : aides à des
personnes, suivi de cours de secourisme, participa-
tion à des cérémonies patriotiques, coopérations à
des œuvres caritatives, camaraderie agissante au-
près de camarades en difficulté.

Renseignements : Mairie 05 49 56 30 26.

Comité des Anciens combattants : 06 65 65 61 90 ou
06 86 61 47 41.

NUISANCES SONORES Pensez à vos voisins !

Bricolage ou jardinage, merci de respecter les ho-
raires autorisés : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 19h, les samedis de 9h à 12h et de 14h
à 18h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

(Arrêté préfectoral n° 2021-DCBPPAT/BE-005)

Infos ● BIENVENUE DOCTEUR ! Un 2^{ème} Médecin à Valdivienne

Avec l'arrivée d'un 2^{ème} Médecin à Valdivienne le projet d'une Maison de Santé se profile... bienvenue Docteur !

L'arrivée d'une kinésithérapeute sur la commune de Valdivienne en 2017 a poussé le Maire en place, Michel Bigeau, avec l'aide de la Communauté de Communes Vienne & Gartempe (CCVG), à réfléchir à un projet de Maison de santé Pluriprofessionnelle (MSP). Une MSP est un projet de santé publique porté par les professionnels de santé de Valdivienne qui se sont investis pendant plusieurs années et ont rédigé, avec l'aide du service santé de la CCVG, un projet aboutissant à une labellisation en Equipe de Soins Primaire (ESP) en 2019. En effet, pour obtenir une labellisation en MSP, il fallait 2 médecins généralistes qui assureraient la continuité des soins. La mairie de Valdivienne accompagnée de la CCVG s'est lancée dans une campagne de prospection d'un médecin généraliste.

Suite à des remplacements effectués sur Valdivienne et à la vue de notre recherche, le Docteur Cogny s'est intéressé à notre démarche. Le 13 janvier 2021, il a présenté son souhait de s'installer à Valdivienne dans le cadre de la MSP. En parallèle, une deuxième kinésithérapeute s'est installée.

Aujourd'hui tous ces professionnels de santé souhaitent collaborer et avancer dans la réflexion de leur projet MSP et, au besoin, exercer sur un ou plusieurs sites afin de faciliter leur collaboration.

Afin de les accueillir dans des conditions favorables, un projet d'acquisition du cabinet médical actuel, du bâtiment communal hébergeant les infirmières et les ADMR et de la parcelle communale est à l'étude par la CCVG. Ces acquisitions permettraient d'agrandir deux bâtiments permettant d'accueillir les kinésithérapeutes et le Docteur Cogny, logés actuellement à titre provisoire.



Le Docteur Julien Cogny a accepté de nous témoigner son arrivée : « Je connaissais ce territoire avant de m'installer. J'ai plus particulièrement connu Valdivienne en réalisant des remplacements pour le Docteur Bouline qui y exerce depuis de nombreuses années. Plusieurs arguments m'ont permis de poser mes valises

à Valdivienne : une activité professionnelle en milieu rural, la proximité d'une ville comme Poitiers et le cadre de vie agréable. La CCVG a également joué un rôle dans ce choix d'installation. Les supports de communication tels que « SUPER DOCTEUR » faisaient apparaître une politique de santé dynamique au sein de la Communauté de Communes. L'accompagnement personnalisé, la présentation des aides auxquelles je pouvais prétendre, la mise en lien vers l'accueil unique où sont présents les différentes instances à rencontrer pour son installation : le département, le conseil de l'ordre des médecins, la CPAM et l'Agence Régionale de Santé, sont un plus.

Les professionnels de santé de Valdivienne se sont déjà constitués en Equipe de Soins Primaires (ESP). Cette ESP montre le désir des professionnels de travailler ensemble pour une prise en charge du patient plus efficiente. J'étais à la recherche de ce travail collaboratif et j'espère qu'il nous permettra d'aboutir à une labellisation en Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Ainsi, un projet bâtiminaire regroupant plusieurs professionnels pourra voir le jour et favoriser la collaboration interprofessionnelle ».

Le cabinet du Docteur COGNY est installé provisoirement au 5 rue du Clos Adler (ancien logement du concierge de l'EHPAD). Rendez-vous sur doctolib.fr ou au 06 14 14 05 15.

Du lundi au vendredi 8h30 - 19h30 sauf le jeudi : 8h30-12h. Il travaille 1 samedi sur 2 avec le Dr Bouline. Visites à domicile dans un rayon de 10 km.

ARTISANS À DOMICILE Pourquoi pas vous ?

Travaux ménagers, assistance informatique, travaux de jardinage, de bricolage... Certains métiers ouvrent droit à des aides fiscales pour les particuliers ayant recours à des artisans membres de la coopérative « Artisans à domicile ». Ils sont immatriculés au répertoire des métiers et s'engagent à respecter la charte qualité de la coopérative. Le particulier bénéficie d'un crédit d'impôts sur le revenu de 50 % des sommes payées pour les services à la personne. A ce jour, il n'y a pas d'adhérent sur Valdivienne ! Pensez-y ! **Contact : 19 rue Salvadore Allende 86000 Poitiers. Tél. : 05 49 88 95 86. www.artisansadomicile.fr**



PLUi

Où en sommes-nous ?

L'année 2019 devait être consacrée à la phase administrative de la procédure (arrêt projet, enquête publique et approbation). Le projet de PLUi a été transmis pour avis aux services de l'Etat qui ont émis un avis défavorable, obligeant ainsi la Communauté de communes à reprendre le travail afin de répondre notamment aux exigences de limitation de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers et à reporter l'enquête publique ainsi que l'approbation du document. Lors commission générale de septembre 2019, les élus ont voté favorablement pour la poursuite du travail afin de répondre aux attentes. Du fait du contexte sanitaire et du report des élections, le travail a pu reprendre par une conférence des Maires en octobre 2020. Un nouvel arrêt est prévu au cours de l'année 2022, il sera suivi d'une enquête publique. Pour mémoire, le PLUi est fondé sur les orientations suivantes :

- Aménager en préservant le cadre de vie paysager et rural
- Redynamiser le territoire et valoriser ses richesses
- Vivre et accueillir de manière durable en Vienne & Gartempe



RECYCLEZ VOS MASQUES !

Stop pollution...

La mairie a financé des boîtes « recyclage de masques » au groupe scolaire des Genêts et à la mairie, dispositif de La Poste. Un moyen d'éviter que nos masques papier partent dans les poubelles noires et soient enfouis car non recyclés.



BON VACANCES À LATHUS

CCVG & Valdivienne



La Communauté de Communes Vienne et Gartempe offre un bon-vacances de 50 € aux enfants de son territoire qui participent à un camp d'été au CPA Lathus. Ce bon est cumulable avec celui de 50 € de la mairie de Valdivienne.

Ces offres sont valables pour un séjour d'une semaine par enfant pendant les camps d'été organisés en juillet et en août 2021 au CPA Lathus.

Les bons sont à demander/retraiter sur le site de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

www.vienneetgartempe.fr

CONSOMMEZ LOCAL !

Des légumes de saison en vente directe



C'est dans l'air du temps et c'est ce que proposent Yannick Bourdin et Thomas Rogeon, céréaliers de Valdivienne au sein de la SCEA de la Dive. Pommes de terre, courgettes, oignons, échalottes, potimarrons, carottes, tomates et bientôt quinoa et graines de chia, sont désormais cultivés sans pesticides sur 1,5 ha et bientôt 3 ha. La vente de produits a lieu tous les samedis de 10h à 12h30 au lieu-dit Le Peu Gauvin et sur commande par mail : sceadeladive@sfr.fr ou au 06 01 90 12 47 - 06 19 02 19 73. Facebook : Scea de la Dive.

DÉJECTIONS CANINES dans les espaces publics



Nous constatons une recrudescence d'animaux de compagnie, chats et chiens. S'il est plus simple, en théorie, de contrôler les déjections de son chien en promenade sur la voie publique, il est plus compliqué de contrôler son chat qui est plus à même d'aller déposer sa crotte dans la propriété du voisin... En pratique, les propriétaires promènent

leur chien dans les espaces publics sans se soucier des déjections de leur compagnon... Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants. Toutefois, les déjections de votre chien sont autorisées dans les caniveaux à condition que ceux-ci ne se trouvent pas à l'intérieur d'un passage pour piétons et que les déjections soient par la suite ramassées. Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires. Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts. Par ailleurs, la crotte de chien favorise la prolifération des microbes et augmente les risques de chutes. En outre, leur nettoyage nécessite un budget conséquent, car il requiert le déploiement d'agents.

En raison de tout ce qui précède, l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2^e classe ! Alors n'obligez pas Mme le Maire à prendre un arrêté, soyez civiques !

« LUI ne peut pas ramasser, mais VOUS OUI ! »

PARTICIPATION CITOYENNE Le projet en route



Suite à une analyse du contexte local permettant de déterminer les quartiers, les lotissements,

les zones pavillonnaires ou villages de la commune susceptibles d'être concernés, un référent est désigné parmi les volontaires par la commune et la gendarmerie et devient un correspondant privilégié. Ce dispositif doit être mis en œuvre là où le contexte s'y prête.

La solidarité du voisinage est à développer, chez chaque personne disposée à participer à sa propre sécurité dans son quartier, son lotissement ou son village. Ce comportement est de nature à mettre en échec la délinquance. Le dispositif participation citoyenne, délimité sur la commune, est à mettre en œuvre par étapes successives et à faire vivre dans un cadre partenarial : un protocole doit être élaboré à cet effet entre le préfet, le maire et l'autorité judiciaire, en collaboration avec la gendarmerie.

Les avantages

Son application accroît l'efficacité de la lutte contre la délinquance d'appropriation. Les informations reçues par les forces de sécurité leur permettent une présence sur le terrain mieux ciblée. La participation citoyenne contribue au renouvellement du « lien social » en ce qu'elle renforce le contact et les échanges entre les habitants du quartier ou de la résidence, générant ainsi des solidarités de voisinage.

Présentation

Une présentation du dispositif « PARTICIPATION CITOYENNE » aura lieu **le 24 septembre 2021 à 19h** à la salle des fêtes de Saint-Martin-la-Rivière, selon les dispositifs des règles sanitaires. Cette présentation sera animée par le lieutenant DEBERNARD, commandant la communauté de brigades de Chauvigny.



Entre mai et décembre, pour mettre en place la redevance incitative, les agents du SIMER vont se présenter à votre domicile pour estimer les besoins en équipements (Bac, Point d'Apports Collectifs, volume de bac, ...). Selon vos besoins, vous serez équipés de bacs individuels ou d'un PASS déchet permettant l'accès aux

REDEVANCE SIMER Distribution en porte à porte

bornes de collecte (Point d'Apports Collectifs ou PAC). En cas d'absence, vous recevrez un avis de passage et devrez contacter le SIMER afin de programmer un second rendez-vous. Les foyers non enquêtés ne pourront être équipés et ne seront donc pas collectés au 1^{er} janvier 2022. Demain un foyer produisant peu de déchets et triant correctement, paiera moins cher qu'un foyer qui ne trie pas ses déchets ! www.simer86.fr

LES TEMPS FORTS DE L'ÉTÉ

A vos agendas !



Samedi 17 juillet Fête Nationale à Morthemer

- **A partir de 7h** : Vide grenier organisé par l'ASV.
- Animations diverses des associations de la commune **tout au long de la journée**.
- **10h à 12h** : Tournée radiophonique de la Radio des Choucas, Chauvigny, Radio Agora, Montmorillon au pub... Présentation des animations de l'été, des entreprises et associations locales. Nombreux cadeaux à gagner sur place !
- **15h** : Balade Patrimoine organisée par la CCVG. Durée 1h30. Gratuit
- **17h** : Spectacle : Les Impromptus Circassiens - Cie Zéro Point Cirque
- **18h à 22h30** : Marché de Producteurs de Pays organisée par la chambre de l'agriculture de la Vienne + concert des Goldies
- **23h** : Feu d'artifice offert par la municipalité tiré sur l'étang
- Animation par un DJ en **fin de soirée**, organisée par le comité d'animation de Valdivienne et le comité des fêtes de Morthemer.

DU MOUVEMENT !

Bienvenue Fabrice Gardin !

Bonne continuation Suzanne !

Bonne retraite François !



Depuis le 1^{er} juin, Fabrice Gardin, 55 ans, a pris les fonctions de Responsable des services techniques de la commune. Il dispose d'une solide expérience qu'il a exercée à Mainvilliers dans l'Eure et Loire.

Suzanne Crosnier a rejoint la mairie de Jardres sur demande de mutation.

François Broucker a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai.

Merci à eux !

20 juillet 2021 Course cycliste COMC 14^{ème} étoile d'or

« manche de la Coupe du Monde Espoirs » avec une 3^{ème} étape qui se disputera au départ de Montmorillon et finira sur Montmorillon. Cette épreuve de très haut niveau traversera la commune.



20 août 2021 à 19h Concert de Gala Quintette Bacchus & Fanfare et Bagad de la 9^e BIMA de Poitiers

Concert de Gala au Théâtre de Verdure de Valdivienne organisé par l'Association Terrain d'Artiste dans le cadre du Festival Les Arts Buissonniers, offert par la municipalité. Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles.



28 août 2021 La Dernière de l'Été – Art'Cacius Festival – Théâtre de verdure des Genêts

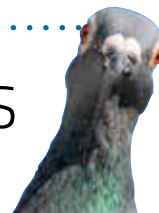
15h : Marché d'artisans créateurs locaux tout au long de l'après-midi et ce jusqu'à la nuit tombée.

18h : début des concerts par 7 groupes locaux !



EFFAROUCHEURS

Leur utilisation



Depuis plusieurs mois la municipalité a pris en charge le problème de la surpopulation des pigeons dans les clochers de Morthemer et St Martin la Rivière (destruction des œufs, opérations piégeage...) qui dégradent les bâtiments communaux. Cette surpopulation s'est installée depuis de nombreuses années et au printemps va se nourrir des semis et graines dans les champs des agriculteurs. Pour protéger leur semis en germination qui peut durer de 2 à 3 semaines selon la température, ils n'ont pas d'autres alternatives. Ils sont conscients de la nuisance sonore émise par ces dispositifs.

L'utilisation de ces dispositifs destinés à effaroucher les animaux nuisibles pour les cultures doit être limitée aux quelques jours où la sauvegarde des semis et récoltes le justifie. L'implantation de cet instrument ne peut se faire qu'à une distance minimum de 500 m des habitations et le fonctionnement des effaroucheurs sonores d'oiseaux est autorisé dans le département de l'heure qui suit le lever du soleil à celle qui précède son coucher, par référence aux indications du site Météo France.

Infos

UNE MAIRIE BIEN ISOLÉE ! Confort et économies d'énergie



Les bâtiments publics se doivent d'être exemplaires ! Les combles de la mairie abritaient jusqu'ici les archives municipales, certaines datant d'avant la 2^{ème} guerre mondiale. Un trésor soigneusement épluché par la Commission Patrimoine avant d'être classé et archivé ailleurs, dans des conditions de conservation plus appropriées. En effet, la toiture de la mairie ne comportait aucune isolation et souffrait



même de fuites de toiture ! Désormais, elle est isolée par 32 cm de laine de verre et la toiture a été réparée. De nouvelles baies ont été installées. Pour les agents et élus qui travaillent dans ce bâtiment, c'est plus de confort et moins de consommations d'énergie ! Sa modernisation et sa mise aux normes font partie des projets à long terme de la municipalité, tout comme le reste du patrimoine de la commune.

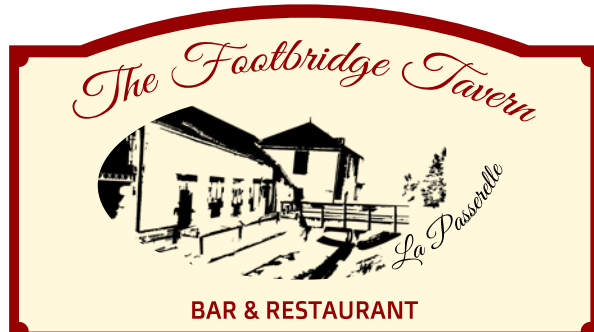
ET CHEZ VOUS ? Consultez votre Espace Conseil FAIRE



Un service d'intérêt public est à votre disposition, pour faciliter votre réflexion, vous aider à construire votre programme de travaux et vous renseigner sur les aides financières mobilisables. Votre Espace Conseil FAIRE (anciennement appelé Espace Info Energie) est présent pour vous accompagner gratuitement tout au long de votre projet afin de vous aider à obtenir un logement plus confortable et plus économe. SOLIHA Vienne : 05 49 61 61 91 et Visio accueil en Mairie les 2^{ème} et 4^{ème} mardi matin de chaque mois.

32

FOOTBRIDGE TAVERN Le nouveau nom de la Passerelle !



Rendez-vous le 9 juin 2021 pour l'ouverture du pub de Morthemmer « Footbridge Tavern », littéralement « taverne de la passerelle ». Bières brassées dans les Deux-Sèvres, vins choisis par Talents & Terroirs de Morthemmer, légumes de Valdivienne... Le pub a pour objet de favoriser l'économie locale !



VALDI TOITURE

CHARPENTE
COUVERTURE
ZINGUERIE
DÉMOUSSAGE

Stéphane Galpy
06 77 04 20 52

Jérôme Chevré
06 63 93 65 80

« Pain Perdu » 86300 VALDIVIENNE
valditoiture@orange.fr



ÉTABLISSEMENT DE POITIERS

22 avenue Marcel Dassault
86580 Biard
Tel 05 49 58 65 75
contact.poitiers@colas.com



WE OPEN THE WAY

#CE QUI NOUS RELIE

Colas a pour mission d'imaginer, de construire et d'entretenir des infrastructures de transport de façon responsable. Nos équipes sont à votre écoute pour vous accompagner dans vos projets : infrastructures routières, terrassement, aménagements urbains et aires de loisirs, BHNS, plateformes industrielles et commerciales, travaux pour particuliers etc.

HISTOIRE DU PAIN MAUDIT

« Il est plus que temps de réhabiliter Maurice Maillet ! »



L'affaire du mystérieux pain maudit de Pont-Saint-Espirit qui remonte à l'été 1951, tient toujours en haleine les passionnés d'histoires exceptionnelles. A l'image de Jean-Luc Herpin, président de l'association « La mie du pain, des fours et des moulins » qui nous donne sa version de cette affaire qui a plongé dans le désarroi le plus absolu le meunier de Saint-Martin-la-Rivière, Maurice Maillet.

« En été 1951, les départements du sud de la France d'après guerre manquent de farine panifiable (*). C'est l'occasion pour Maurice Maillet de rentabiliser les nouveaux investissements de son moulin du bord de Vienne de Saint-Martin-la-Rivière. Comme vingt-deux autres meuniers, il se porte candidat et exporte vers les boulangeries de Pont-Saint-Espirit, dans le Gard, une partie de sa production. Un peu plus tard, le 16 août 1951, des personnes du département, souffrent de douleurs. La farine est rapidement mise en cause et on parle alors de cette terrible maladie due à l'ergot de seigle qu'on croyait jugulée depuis des siècles. Plusieurs personnes meurent. Quatre habitants sont hospitalisés en psychiatrie victimes de cauchemars, d'hallucinations ou de coliques, de vomissements, d'irruption de boutons et tentent de se suicider en se défenestrant. La justice enquête et accuse le meunier de Saint-Martin. »

L'opinion publique s'enflamme

« Poussée par les médias de l'époque, qui trouve en cette affaire leurs « choux blancs » l'opinion publique s'enflamme. Le 31 août 1951, sans preuve et après une enquête bâclée bien trop rapidement, Maurice Maillet et le boulanger Guy Bruère, également de Saint-Martin-la-Rivière sont incarcérés à Nîmes par le commissaire G. Sigaud et le moulin est mis sous scellé. Quatre ans plus tard, le procès se termine par un non-lieu. Maurice Maillet est libéré après quatre mois de prison, épuisé. Il a beaucoup souffert. Il est obligé de déposer le bilan. Il mourra quelques années plus tard sans avoir été vraiment réhabilité. Pourtant il n'avait rien à se reprocher. Son moulin du bord de Vienne, était un modèle de modernisme et de propreté pour l'époque. »

La CIA aurait pulvérisé du LSD

« Si l'on juge par l'excellent ouvrage de 1125 pages, « Le pain maudit », rédigé par Steven L. Kaplan, professeur franco-américain spécialiste et amoureux du bon pain français et aussi, par les témoignages relevés auprès de meuniers toujours en vie, la cause de l'intoxication de la farine serait plutôt à rechercher du côté de la SNCF de l'époque qui avait affrété des wagons à bestiaux mal nettoyés et dans un état d'hygiène exécrable pour le transport des sacs de farine en toile de jute, directement posés sur le plancher des wagons. Mais ça la justice ne l'a pas retenue !

Récemment un journaliste américain farfelu à la recherche de scoops, met l'intoxication des Spiripontains (**) sur le compte de la CIA qui aurait volontairement pulvérisé du LSD à Pont-Saint-Espirit..

Plus récemment encore, René Lameule, dans la journal local de la Vienne, la Nouvelle République du samedi 17 septembre 2011, évoque une plante médicinale dangereuse « le datura stramoine » qui pousse dans les champs de céréales et qui aurait pu intoxiquer les grains de blé. »

Qui croire ?

« En tout cas, je pense qu'il est plus que temps de réhabiliter Maurice Maillet qui a, avant tout, été le coupable idéal dans un procès sans preuve et bâclé. Cette réhabilitation est nécessaire pour lui et pour toute la famille qui 60 ans après, souffre toujours de cette condamnation sans preuve de leur père ou grand-père. »

(*) Qui peut servir de matière première dans la fabrication du pain.

(**) Habitant de Pont-Saint-Espirit

(***) Aujourd'hui le moulin est à vendre...

TRAVAUX
DE PLÂTERIE
JOINTOYEUR
ISOLATION
RÉNOVATION



VALDI RÉNO SAS

Jérôme Chevré

06 63 93 65 80

Stéphane Galpy

06 77 04 20 52

« Pain Perdu » 86300 VALDIVIENNE
valdireno86@orange.fr



APS Logistique

Notre
plateforme
logistique*,
à vos côtés,
sur
Valdivienne !



Grâce à cet outil logistique, nous
répondons à notre croissance et
aux besoins de nos adhérents de la
France entière !



Tél : 05.49.83.30.30

* Fermée au public

Entre éleveurs depuis 1933...

Alliance Pastorale - 86500 Montmorillon

**ELECTRICITÉ
GÉNÉRALE**



**NEUF et RENOVATION
DÉPANNAGE**

- Chauffage Electrique
- Motorisation de Portails
- Climatisation
- Ventilation

Gérard BROUARD

7, rue du Moulin

86300 SAINT-MARTIN-LA-RIVIERE

Tél. 05 49 44 00 38

Port. 06 19 55 66 60

« LA PIERRE, LA PLUME ET LE CŒUR » L'irréductible village de Salles-en-Toulon

par Fanny Burbaud



Fanny Burbaud

Façade de l'église de Salles-en-Toulon : Sucellos, dieu de la nature et de la nuit qui avait le pouvoir de tuer ou de ressusciter les êtres.

Salles-en-Toulon vue d'en haut. Le carré montre la trace d'un ancien bâtiment.



Google earth

Bienvenue en Gaule Celtique !

Salles-en-Toulon se croit encore et toujours dans la civilisation gauloise. Non, ses habitants ne taillent pas de menhirs dès le soleil levé ! Et personne dans le village ne boit de la potion magique, ne craignez rien. Venez plutôt vous promener tranquillement dans les rues de ce village, vous verrez que la période gauloise a laissé des marques indélébiles ! Par Toutatis les dieux Celtes veillent encore !

Comment ça lecteur : Vous en doutez ?

Vous connaissez la résidence Tutela à Salles-en-Toulon ? Vous habitez même peut-être dans celle-ci ?

Que ceux qui se sont au moins posé une fois la question : « *mais pourquoi ce nom que diable ?* » lèvent la main !

Il s'agit d'une divinité gauloise symbolisant la protection. Il est probable qu'un sanctuaire lui était dédié à Salles-en-Toulon. Peut-être que celui-ci se trouvait non loin de l'actuelle église. Prenons un peu de hauteur. Voici la photo de Salles-en-Toulon vue d'en haut, Voyez vous ce carré ? Il s'agit de la trace d'un ancien bâtiment,

probablement un fanum (un temple de l'époque), qui serait contemporain du culte de Tutela.

Mais Tutela n'était pas la seule à être vénérée à Salles-en-Toulon au temps des gaulois.

Arrêtez-vous devant l'église de Salles-en-Toulon et observez sa façade. Vous voyez la drôle de scène sculptée dans la pierre à droite de la porte ?

On dirait un homme qui, à l'aide d'un marteau, frappe le pied d'un autre homme. Drôle de scène sur le fronton d'une église vous en conviendrez. Il s'agit probablement d'une dalle de réemploi, plus ancienne que l'église et représentant Sucellos, dieu de la nature et de la nuit qui avait le pouvoir de tuer ou de ressusciter les êtres. Le marteau représente de manière tangible la foudre qui est la manifestation de la volonté du ciel.

La présence de ce dieu, vénéré par ceux qui construisaient les radeaux, s'expliquerait par la Vienne non loin, qui était alors navigable et la principale voie de communication pour les échanges entre les peuples.

Alors bien sûr nous n'avons aucun certificat d'authenticité sur cette dalle. Il s'agit d'une explication fournie par Mr Marcel Chassaing, écrivain et historien.

Sources : Vous pouvez retrouver l'ensemble des sources qui ont permis la rédaction de cet article sur le blog *La Pierre, La plume et le Cœur* et ci-dessous :

Tutela : Wikipédia : Tutela - La revue Aquitania

Sucellos :

Marcel Chassaing : « Sur un bas relief Poitevin de tradition Celtique », Wikipédia : « Sucellos », Mythologica : « Sucellos », Monumentum : « Eglise de Salles-en-Toulon » Wikipédia : « Gaulois (peuple) ».

Le blog *La Pierre, La plume et le Cœur* continue de vous faire découvrir les grandes histoires et les mille et unes anecdotes du passé de Valdivienne. Au rythme de 2 parutions par semaine (le samedi et le dimanche) le blog a déjà plus de 150 articles et 200 noms de famille référencés, vous y trouverez forcément le votre ou celui d'un proche.



Fanny Burbaud



Tête de la statue Tutela au Musée archéologique de Vieux-la-Romaine

wikipedia



Photo : RH

Sucellos avec un marteau dans sa main droite. Musée Romanité, Nîmes



Si vous aimez partager vos émotions, le Compagnon rouge accompagnera vos promenades printanières. Cette grande plante préférant les sols riches en matière organique, vous aurez plus de chance de la rencontrer en bord de Vienne. Les fleurs mâles et femelles sont semblables mais toujours portées par des pieds différents. Il y a donc des pieds mâle et des pieds femelle.

Flore - 2^{ème} partie

La première partie de cet album était consacrée aux fleurs les plus communes. Intéressons-nous maintenant à quelques espèces plus rares ou plus spécialisées dans leurs exigences.



Valdivienne-insolite.jimdo.com
et Facebook : valdivienne insolite



Vous avez certainement croisé l'Arum d'Italie (ou Gouet) et peut-être avez-vous remarqué l'odeur nauséabonde qui se dégage de sa fleur. Cette odeur est destinée à attirer de petites mouches qui se retrouvent prisonnières à la base de l'inflorescence tout en se couvrant de pollen. Puis les filaments retenant les mouches fanent, elles s'en vont alors polliniser un autre pied d'arum qui les retiendra captives quelques jours.

Ne quittons pas le bord des cours d'eau pour aller à la rencontre de cette plante insolite. La Lathrée pourpre est une curiosité de la nature, assez rare et protégée dans notre département. Dépourvue de feuilles, donc de chlorophylle, la plante se nourrit en parasitant le système racinaire des arbres. Ses fleurs sortant du sol comme autant de doigts lui ont valu son appellation anglaise de « doigts de cadavre ».





Cette gracieuse plante de la famille des renoncules porte le nom d'Anémone sylvie. Elle affectionne les sous-bois où elle pousse le plus souvent en tapis. Sa floraison précoce lui permet de profiter de la lumière du début de printemps, avant que les arbres se couvrent de feuilles. Les fleurs suivent la course du soleil pour capter le moindre rayon et attirer les premiers insectes. Elle mérite son nom « Sylvie » trouvant ses origines dans le latin « silva » : la forêt.

A gauche, ci-dessous : Les grandes fleurs bleues de la Sauge des prés sont connues de tous mais l'astuce mise au point par cette plante pour assurer sa reproduction constitue une preuve supplémentaire de l'ingéniosité du monde végétal. La sauge a inventé le ressort-catapulte. L'insecte vient se poser sur le pétale inférieur de la fleur transformé en piste d'atterrissage. L'accès au nectar est barré par un mécanisme que l'insecte doit pousser avec sa tête. Le pollen se trouve alors catapulté sur le dos de l'insecte, loin de se douter du chargement illégal qu'il va transporter vers une autre fleur.

Mais l'insecte est parfois malin que la plante, à l'image de ce papillon sphinx gazé. Sa trompe, aussi longue que son corps lui permet de se régaler du nectar tout en restant en vol stationnaire, loin des étamines.



Les Anciens Combattants : Un 8 Mai en live !



1^{er} rang : Anaïs, le sénateur Alain Fouché, Baptiste, Mme le Maire, Sandrine Morisset adjointe éducation, Enola.

2^{ème} rang. Mikaël Rabis correspondant défense, Robert Chanet, Alain Becquart correspondant presse médaillé militaire, Christian Demeure co président des AC.

Malgré les contraintes liées à la COVID, la municipalité de Valdivienne et le comité des Anciens Combattants ont tenu à célébrer la signature de la Victoire de la France en 1945, à Berlin.

Cette commémoration sans spectateurs, aura été l'occasion d'une innovation. En effet afin de toucher un plus large public et d'y intéresser les jeunes gens de la commune, Elodie Ranger, conseillère déléguée à la communication a filmé toute la manifestation avec des moyens de diffusion en « Live ».*

En présence du Sénateur Honoraire Alain Fouché, Mme le Maire Claudie Bauvais a présidé la célébration. Plusieurs jeunes y ont participé activement en

lisant les différents messages, Anaïs Bourdin, Elona Delhomménie et Baptiste Dujoux.

A l'issue de la cérémonie, ce dernier s'est vu remettre le premier diplôme de civisme et citoyenneté Paul LEBON. Outre un diplôme symbolique, il a reçu des mains du Coprésident Christian Demeure deux entrées pour le Puy du Fou.

Espérons que de nombreux jeunes prendront rang pour les Prix futurs Paul Lebon ! Après Morthemer la délégation s'est portée sur chaque monument de la commune pour y déposer des compositions florales préparées par Denise Laverre.

* Ce film peut être vu sur la page Facebook : Commune de Valdivienne

Les Anciens d'AFN* honorés

Le 19 Mars, malgré un vent fort et glacial, le drapeau des Anciens Combattants d'Algérie, a flotté au monument aux Morts de St Martin la Rivère, tenu d'une main ferme par René Aubineau, gardien de cet emblème. Respectant les directives de la préfecture, Mme le Maire Claudie Bauvais a tenu à honorer la mémoire des Trois Valdiviennois tombés lors des combats d'Algérie. Cette dernière a lu le message de la Ministre déléguée chargée des Anciens Combattants. Ce message rappelait que, le 19 Mars 1962, était pris un tournant décisif dans cette guerre qui durait depuis 8 ans. Les accords signés à Evian annonçaient un temps de transition. Au soulagement des uns, faisait écho la détresse des autres. Pour des milliers de soldats, c'était la promesse du retour. Près de 30 000 d'entre-eux étaient tombés au champ d'honneur, 70 000 avaient été blessés. Parmi ces hommes :

- LOUIS Francis tombé le 22 août 1956
- VARENNE Bernard tombé le 5 mai 1959
- ROUSSEAU Jean-Claude tombé le 2 juillet 1962

*AFN : Afrique française du Nord



Claudie Bauvais a déposé un bouquet en présence René Aubineau AC porte-drapeau, Jacques Texier Ancien AFN, Mikaël Rabis conseiller Municipal correspondant défense, Christian Demeure et Robert Chanet AC Opérations extérieures.

Comite d'Animation de Valdivienne

Valdiviennois, comme vous avez pu le remarquer le comité des fêtes de Valdivienne est resté inactif depuis près de 8 mois. Alors, nous vous invitons à nous rejoindre le samedi 17 juillet à Morthemer pour la Fête Nationale organisée en lien avec la municipalité et le comité des fêtes de Morthemer pour un marché de producteurs de pays, suivi du feu d'artifice et d'une soirée dansante, s'il n'y a pas de restriction.

Nous espérons que nous pourrions aussi nous retrouver au mois de septembre à Saint-Martin pour la fête de l'automne. Suivez nous sur notre page facebook : comité d'animation de Valdivienne

Président : Patrick BASTIER
comitedanimationvaldivienne@gmail.com



Art'cactus

Cette année nous vous proposons notre édition 2021 de « La Dernière de l'été », reprenez la date :

SAMEDI 28 AOÛT !

Vous trouverez un **marché d'artisans créateurs locaux** tout au long de l'après-midi et ce jusqu'à la nuit tombée. A partir de 18h, attention les oreilles début des concerts ! Et cette année nous sommes heureux de pouvoir vous proposer pas moins de 7 groupes locaux tous différents...

Les Cheers qui reviennent (pop-rock acoustique), **Kardam'** (reggae soul), **Las Gabachas de la Cumbia** (musique latine), **les Cactus Riders** (rock), **Psychiderm** (rock, métal, funk), **Alex dub** (dub), **Alex Toomz** (électro) ! Bref il y en aura pour tous les goûts !

Tout au long de la soirée et jusque tard dans la nuit, vous pourrez vous restaurer. Un repas avec dessert vous sera proposé ! Mais nous aurons aussi un snack pour manger sur le pouce. Les bières de la région épateront vos gosiers ! A consommer avec modération !

Alors on vous attend nombreux pour venir partager ce moment convivial entre amis, en famille ou en solo. Nous tenions à remercier le département de la Vienne : nous avons pu profiter du Plan de Relance Culture permettant le financement d'une partie des groupes ; la municipalité pour son aide et son soutien, les bénévoles qui œuvrent toute l'année et évidemment le public sans qui nous ne pourrions vous proposer cette soirée ! Si vous avez envie de participer à cette belle aventure



en tant que bénévole, n'hésitez pas nous vous accueillons avec grand plaisir.

Pour cela contactez-nous : artcactus@gmail.com

Par facebook via la page Art'cactus Festival

Instagram : [artcactus](https://www.instagram.com/artcactus)

Elodie RANGER : 06 12 02 74 27



École de football AS Valdivienne

Un début de saison avec plein d'espoir et de motivation mais malheureusement très vite rattrapé par la crise sanitaire. En effet, La FFF a, depuis le début de cette crise, placé la santé au premier plan en préconisant l'arrêt des activités des clubs. Cependant, entre d'un côté le principe de précaution, le sentiment profond aussi de ne pas vouloir mettre en danger les enfants et les éducateurs « que » pour du foot et, de l'autre, un cadre sportif qui impose le jeu sous certaines conditions sanitaires, il a été de nouveau possible de reprendre l'activité football, sous la forme d'une pratique adaptée respectant scrupuleusement les mesures de distanciation et les gestes « barrières ».

Nous avons donc repris les entraînements (les matchs de compétition et plateaux ont été interdits) de manière progressive pour les différentes catégories, en essayant d'appliquer ces fameux gestes barrières... Merci aux éducateurs et aux encadrants d'avoir fait appliquer ces mesures dans leurs séances du mieux possible et au club pour les moyens mis à disposition pour la désinfection du matériel et des mains.

C'est avec beaucoup d'engouement que nous avons retrouvé les enfants, sourires et joie de vivre certains mercredis et samedis après-midi. Les compétitions étant définitivement annulées nous resterons sous ce format là, c'est-à-dire entraînement avec ateliers ludiques avec et sans ballon avec toujours le même objectif : « faire progresser, dans un contexte familial et sérieux, où le maître mot est le plaisir ! »

Nous savons tous que ces moments sont précieux pour les enfants surtout pendant cette période si particulière, nous préparons déjà la saison prochaine, notamment les modalités d'adhésion pour les enfants dues à cette saison blanche.

Parents, enfants, venez nous rejoindre, devenez éducateurs, joueurs ou joueuses à partir de 5 ans, nous vous accueillerons avec plaisir !

Grégory Sauvion

Responsable école de foot 06 43 64 46 23



Résidence Clos Adler



Pour ce premier trimestre 2021, du changement pour la Résidence d'Autonomie du Clos Adler ! Un nouveau logo pour l'Association des Foyers de Province, mais aussi une équipe nouvelle et des résidents fraîchement accueillis. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous téléphoner au 05 49 56 72 52 ou par mail closadler@groupeafp.com.

L'étoffe de soie

Quilling, patchwork, cartonnage, broderies diamant, décorations de Noël (boules paillettes, boules tissus, bougeoirs en tissu, couronne de Noël, petits personnages en bois, carton, feutrine, tissu, polystyrène pour décoration de table ou sapin, coussins pour épingles), bijoux papiers roulés, etc. Patience ! Les activités vont reprendre dès que l'accès au local sera à nouveau possible !

Présidente : Mme Bourgoin Chantal Tél. : 07 70 08 88 32



Vercival Tennis Club

La saison a été difficile pour le Vercival TC malgré la fidélité de ses licenciés. L'interdiction de jouer en salle et le couvre-feu ont empêché la tenue des cours adultes, du tournoi officiel et des différents championnats par équipe. Les cours enfants du samedi ont pu se maintenir malgré tout, lorsque les conditions climatiques l'ont permis, sur les courts extérieurs de Civaux et Verrières sous la houlette de Lionel, Mathieu et Simon. Ils s'achèvent à la fin de l'année scolaire. Des stages sont organisés au début et à la fin des vacances scolaires.

Les inscriptions pour la saison prochaine, que l'on espère plus active, se tiendront à la salle de Civaux les samedis 4 et 11 septembre de 10h à 12h. Les cours enfants auront toujours lieu le samedi et les cours adultes les lundis et jeudi soirs.

La fin de saison a été marquée par un tournoi de tennis fauteuil sur les courts extérieurs de Civaux, le 5 juin, auquel joueurs valides et invalides ont participé. Le but de cette rencontre était de permettre aux joueurs handicapés de rencontrer de nouveaux joueurs. L'école de Civaux, qui avait organisé la veille une journée de sensibilisation au handicap, est à l'origine du projet avec le tennis club d'Airvault.

Contact : Guillaume ANASTAY (05.49.54.67.73), Julien BIGEAU (06.63.75.31.52) ou Philippe GAUTIER (06.76.73.68.73), réseaux sociaux (facebook, instagram) et site internet <http://vercivaltc.clubeo.com>.

Les Amis du livre et de la Culture



Malgré cette période difficile, la bibliothèque est restée ouverte le samedi (de 9h à 12h pour rappel). Nos lecteurs fidèles sont venus et quelques nouveaux se sont inscrits, nous en sommes ravies. Merci à tous. Mais, nous n'avons fait aucune animation, donc, nous vous proposons dans cet article

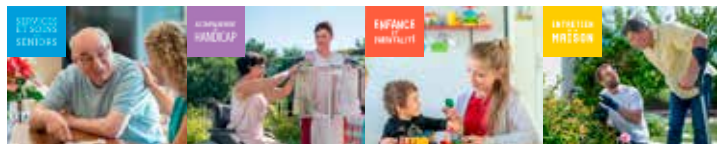
de vous faire découvrir un poitevin auteur-conteur bien connu des ondes (France 3 - France 5 - Europe 1). Il est aussi grand chercheur historien avec l'Unesco, Le Petit Versailles et bien d'autres : FRANK FERRAND.

Il est né à Poitiers, y a fait ses études. Au fil des ans il s'est passionné et spécialisé sur les « petites mais vraies histoires de la Grande Histoire de France ». C'est souvent bref, incisif, et donc amusant à entendre mais aussi distrayant à lire. Découvrez-le sur les médias ou dans notre bibliothèque ! Bel été et bonnes lectures à vous tous.



L'Association ADMR de Valdivienne

en action pour tous
depuis plus de 65 ans



• 11 bénévoles

• 17 salariés

• 132 clients

• 14 987^h d'interventions

• Choisissez un job qui a du cœur,
devenez salariés à l'ADMR

Vous avez le goût de l'entraide, le sens de l'accueil ou encore des qualités d'organisation et d'animation ? Vous avez le sens de l'entraide et de la chaleur humaine, vous souhaitez trouver un véritable emploi dans un domaine qui allie valeurs humaines et professionnalisme ?

Les services proposés
par l'association :

-  Aide à domicile
- Soins à domicile
- Actions de prévention de la perte d'autonomie
- Transport accompagné
- Téléassistance mobile et domotique Filien ADMR
-  Accompagnement à domicile
- Accompagnement hors domicile
- Soins à domicile
-  Garde d'enfants à domicile
- Soutien à la parentalité
-  Entretien du logement
- Entretien du linge

**Pour être utile
J'ai choisi
l'aide à domicile.**

Pourquoi pas vous ?

Envoyez votre CV et lettre de motivation à l'adresse
recrutement186@fed86.admr.org

Association ADMR de Valdivienne

18 bis Rue du Clos Adler | 86300 VALDIVIENNE

05.49.54.56.48

info.assoaldivienne.fede86@admr.org



pour tous, toute la vie, partout
www.fede86.admr.org

ROUGE ET BLANC

Communauté locale catholique de Valdivienne



Depuis des mois, distanciation sanitaire Covid oblige, nos bancs d'église arborent de curieux rubans blancs et rouges !

Les premières connaissances sur les mécanismes de contagion ne datent que du XIX^e siècle. Avant cela, l'idée que rassembler des fidèles dans un lieu clos revenait à ouvrir la porte à la maladie n'existait pas. Au contraire lors de la "grande peste" ou "peste noire" (1348-1352), époque où et il y eut recrudescence du culte, on organisait de nombreuses manifestations religieuses et des processions destinées à conjurer le fléau.

Mais alors le saviez vous ? Ni bancs ni sièges pour les fidèles dans les églises, si ce n'est dans la salle capitulaire, la sacristie ou la bibliothèque. Seuls quelques très rares bancs de pierre à même la structure le long de la nef (tels que dans la cathédrale de Poitiers) ou au pied des colonnes. Les riches fidèles apportaient avec eux un coussin pour s'agenouiller, les autres demeuraient debout ou se mettaient à genoux directement sur les dalles. Parfois, les femmes d'un certain rang faisaient emporter des chaises pliantes par leur valet.

C'est en partie suite à la Contre-réforme tridentine (fin 16^{ème} siècle) que l'apparition de bancs de menuiserie pour les fidèles catholiques a eu lieu : puisque des bancs de bois se trouvaient mis à la disposition des gens dans les temples protestants, l'Église catholique aurait décidé de suivre le mouvement. Ce sont les marguilliers qui étaient chargés de louer à l'année les bancs d'église à la population catholique. L'argent de cette location était destiné à la Fabrique⁽¹⁾. Plus le banc était situé près de l'autel, plus sa valeur, autant monétaire que sociale, augmen-

tait. Pour mesurer l'importance de quelqu'un, son influence, son rôle social, on pouvait en partie se fier à l'emplacement de son banc à l'église !

De nos jours nos frères orthodoxes sont debout à l'office et beaucoup d'églises orthodoxes n'ont de sièges que le long des murs pour les personnes âgées ou affaiblies.



(1) La fabrique, au sein d'une paroisse catholique, désignait un ensemble de « décideurs » (clercs et laïcs) nommés pour assurer la responsabilité de la collecte et l'administration des fonds et revenus nécessaires à la construction puis l'entretien des édifices religieux et du mobilier de la paroisse : église(s), chapelle(s), calvaire(s), argenterie, luminaire(s), ornement(s), etc... Par la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905, les fabriques sont supprimées.

Contact Paroisse St Pierre II en Chauvinois :
permanence au 34 rue Faideau Chauvigny mercredi et jeudi 10h à 11h30.
@ paroissessaintpierre2@orange.fr
répondeur tél : 05 49 46 32 22

FIN DE L'ÉTAT CIVIL NOMINATIF...

PROTECTION DES DONNÉES INDIVIDUELLES

La tenue des registres d'état civil constitue une obligation pour les maires. La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) rappelle les bonnes pratiques indispensables pour protéger au mieux les données personnelles des citoyens.

Ainsi, les données personnelles enregistrées par les services d'état civil, à l'occasion de l'établissement ou de l'actualisation d'un acte, ne doivent être utilisées que pour l'accomplissement des missions dont sont investis les maires en leur qualité d'officier de l'état civil. Ces données ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires habilités (administrations, délégataires ou particuliers qui en font la demande) à en connaître le contenu, en vertu de dispositions légales, dans les conditions et pour les finalités prévues par celles-ci.

La réglementation, liée à la protection des données individuelles, nous impose donc l'obligation de faire renseigner un formulaire d'acceptation par chacune des personnes concernées par une publication dans le journal communal. Ce formulaire devant faire l'objet d'un archivage pour justifier du bien fondé de la publication et ce dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Dans ce contexte, le conseil municipal a pris la décision de ne publier dorénavant que le quantitatif des naissances, mariages et décès.

La CNIL, c'est quoi ?

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a été créée par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Elle est chargée de veiller à la protection des données personnelles contenues dans les fichiers et traitements informatiques ou papiers, aussi bien publics que privés.

Ainsi, elle est chargée de veiller à ce que l'informatique soit au service du citoyen et qu'elle ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

La CNIL est une autorité administrative indépendante (AAI), c'est-à-dire un organisme public qui agit au nom de l'Etat, sans être placé sous l'autorité du gouvernement ou d'un ministre.

Depuis le 23/09/2020, Valdivienne a connu :

9 Naissances

1 Mariage

16 Décès

 **SARL demazeau & fils**

10 bis route de la Bréchonnière 86300 VALDIVIENNE

Damien

06 68 08 08 60

Charpente

Couverture

Zinguerie

Démoussage

Isolation des combles

Julien

06 29 84 83 52



jeanyves.demazeau@orange.fr

Tél: 05 49 56 31 99



J u i n 2 0 2 1

www.valdivienne.fr